



Ville de Concarneau



Procès-verbal
Conseil municipal
21 septembre 2017

Conseil municipal du 21 septembre 2017
Ordre du jour

	Mémo du Maire	3-5
1	Direction générale des services : Démission de Madame Marie TALBOT et installation de Monsieur René FLAO en tant que conseiller municipal	6
2	Direction générale des services : Modification de la composition des commissions municipales	7-10
3	Direction générale des services : Modification de la composition des participations aux organismes extérieurs	11-14
4	Direction générale des services : Maintien du nombre d'adjoints au Maire	15
5	Direction générale des services : Election du 9 ^e adjoint au Maire	16-17
6	Direction générale des services : Remplacement de Mme Marie TALBOT au CA du CCAS	18-19
7	Direction générale des services : Rapport d'activité 2016- Concarneau Cornouaille Agglomération	20-27
8	Direction générale des services : Rapport d'activité 2016 - SIVU Concarneau-Trégunc - Exploitation de la station d'épuration	28
9	Direction générale des services : Rapport d'activité 2016 - SIVU Centre de secours	29-30
10	Urbanisme : Aménagement du quartier de la Gare - Choix du concessionnaire et approbation du traité de concession	31-35
11	Foncier : Impasse la Feloupe - Vente d'un terrain à un riverain	36
12	Foncier : Transfert en pleine propriété à CCA de terrains non commercialisés à la Boissière	37
13	Foncier : Ouverture d'une enquête publique de déclassement - Square des Filets bleus - Résidence Autonomie	38
14	Foncier : Vente de terrain communal - Rue des Tulipes - Appel à candidature sans mise à prix - Désignation de l'acquéreur	39-40
15	Direction générale des services : Clause d'insertion sociale dans les marchés publics - signature de la charte départementale	41-42
16	Techniques : Effacement des réseaux rue de Lanriec - Programme 2017 - Convention avec le SDEF - Enfouissement d'une portée supplémentaire - route de Penhars Poulyoud	43-44
17	Eau-Assainissement : Engagement de la commune sur les prescriptions du guide de la protection des ressources en eau du Conseil départemental du Finistère	45-49
18	Foncier : Aménagement rue de Lanriec - Emprises foncières - acquisitions	50-51
19	Ressources humaines : Renouvellement - Convention entre la ville, le CCAS et le COS	52-53
20	Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois au 1 ^{er} octobre 2017	54-55
21	Culture : Attribution des subventions de fonds d'aide à la création 2017	56-57
22	Culture : Critères d'attribution des chèques culture CCA - Ecole de musique	58-59
23	Culture : Appel à projet sculpture Germain Boudier - implantation de la sculpture, signature du contrat de production artistique	60-61
24	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	62-63

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 21 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 21 septembre à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 13 septembre 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, Mme Baqué Maguy, M Quillivic Bruno, Mme Boidin Laëtitia, M Nicolas Alain, Mme Creton Françoise, M Mallejacq Eric, M Allot Yann, Mme Razer Josette, Mme Le Nouène Marie-Christine, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, Mme Cremers Annie, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, M Flao René, Mme Le Meur Gaël, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, M Le Bras Antony, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Besombes François donne pouvoir à Mme Le Nouène Marie-Christine
M Bigot Marc donne pouvoir à M le Maire
M Hennion Philippe donne pouvoir à Mme Creton Françoise
M Stéphan Jean-Paul donne pouvoir à M Allot Yann
M Echivard Alain donne pouvoir à Mme Baqué Maguy jusqu'à son arrivée
M Robin Fabrice, donne pouvoir à M Calvarin Xavier
M Auffret Julien donne pouvoir à Mme Boidin Laëtitia
Mme Jan Marianne donne pouvoir à M Drouglazet Claude
M Bonneau Pierre-François donne pouvoir à Mme Le Meur Marie

Mesdames et Messieurs, après les présentations, je vous invite à prendre place. Je vois que les rangs sont clairsemés.

Tout le monde est là ? Tous ceux qui devaient venir sont arrivés ?

Mme Nicole Ziegler :

Gaël Le Meur aura un petit peu de retard.

M André Fidelin :

Oui, effectivement, il y a quelques retardataires. La presse est présente, le public également. Bien.

On va pouvoir ouvrir le conseil municipal. C'est le conseil municipal de reprise. Le dernier était fin juin. Que le temps passe.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

En date du 9 septembre 2017, Mme Marie TALBOT a présenté sa démission en tant que conseillère municipale de la ville de Concarneau, pour raisons personnelles, familiales.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, le Préfet du Finistère en a été informé.

De plus, l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions.

J'ai donc informé le 13 septembre M René FLAO ici présent, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral.

Je souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal à M René FLAO pour ses nouvelles fonctions de conseiller municipal.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Bruno QUILLIVIC.
(Appel des conseillers municipaux)

Nous avons le quorum, c'est déjà bien.

En date du vendredi 15 septembre 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table, les délibérations n°2 et 3 et 6 complétées, concernant les modifications de la composition des commissions et des participations aux organismes extérieurs ainsi que le CA du CCAS.

En date du lundi 7 août 2017, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2017.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal de séance ? Non, il n'y en a pas.

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté par 30 voix pour (Mmes Boidin et Le Meur Gaël et M Auffret n'étant pas arrivés.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 9 novembre 2017 à 19h00

Mme Nicole Ziegler :

Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais au nom du groupe d'opposition, souhaiter la bienvenue à Monsieur Flao.

M André Fidelin :

Très bien, merci pour lui. René, tu veux peut-être dire un petit mot ?

M René Flao :

Je pense que j'ai répondu à la demande de M le Maire. J'ai du temps libre et je vous connais presque tous et vous me connaissez aussi. J'espère ne pas décevoir et faire ce que vous attendez de moi. Pour ce qui ne me connaissent pas, je suis Concarnois pure souche. J'habite la maison de ma naissance. Ma grand-mère tenait le café des falaises. Mon père était professeur au collège. Mon frère était directeur de l'école du Rouz. Il n'y a que moi qui ait mal tourné, je suis parti en expatriation dans le pétrole. Je vous remercie de votre accueil.

M André Fidelin :

A l'ordre du jour ce soir, des dispositions administratives et réglementaires suite au départ de Marie Talbot. Il y aura trois rapports d'activité dont celui de CCA. Il y a quelques délibérations en urbanisme. J'en profite pour souhaiter un bon rétablissement à notre ami Marc Bigot l'adjoint à l'urbanisme qui s'est fait opérer. Il en a pour un petit moment, au moins pour un mois. On lui souhaite une bonne convalescence. Nous avons également quelques délibérations en culture pour compléter cet ordre du jour.

Si vous le voulez bien, avant d'entamer cet ordre du jour, je voudrais également passer un message d'actualité que nous n'avons pas oublié et qui est lié aux cyclones et ouragans qui ont lieu aux Antilles. On parlait d'Irma à un moment, et il y en a plusieurs qui se sont manifestés ensuite.

C'est avec la plus grande émotion que nous avons assisté au passage des ouragans dévastateurs IRMA, puis JOSE et MARIA sur les Antilles et à leurs conséquences désastreuses sur les îles et les populations.

Ces îles sont aujourd'hui dans le chaos le plus extrême. Le bilan humain est important et risque encore de s'alourdir. À cela s'ajoutent des dégâts matériels estimés à plus de 200 millions d'euros : absence d'eau potable, coupure d'électricité, bâtiments publics et habitations détruits.

Concarneau s'est immédiatement mobilisée, et plus particulièrement l'Unité Locale de la Croix Rouge Française qui s'est rapprochée de notre municipalité et travaille actuellement sur des événements publics permettant de récolter des fonds.

Bien entendu, nous soutenons aussi les actions menées par la Fondation de France qui suit et contrôle les projets soutenus dans les Antilles et qui communiquera sur l'utilisation des fonds versés. Nous invitons bien entendu la population à faire preuve de soutien et de générosité.

Certains d'entre vous se sont tournés vers notre municipalité pour la question légitime de l'éventuel avenir de l'édition 2018 de la Transat AG2R LA MONDIALE - Concarneau Saint-Barthélémy.

Je ne peux que vous indiquer à ce jour, que la volonté de poursuivre l'événement est grande et que des réunions seront menées dans les prochaines semaines pour déterminer plus précisément la suite à donner.

Voilà en préambule, ce que je voulais dire.

Comme je disais dans la présentation de l'ordre du jour, il y a quelques délibérations réglementaires, concernant la composition du conseil municipal. Tout d'abord il y a la première délibération qui est l'installation de M Flao en tant que conseiller municipal.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

1	Direction générale des services : Démission de Madame Marie TALBOT et installation de Monsieur René FLAO en tant que conseiller municipal
---	---

M André Fidelin :

Vu la démission de Mme TALBOT Marie en tant que conseillère municipale de la ville de Concarneau pour raisons personnelles,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet du Finistère en a été informé par Monsieur le Maire,

Considérant que l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions,

Considérant le 27^e rang sur la liste « Plus loin ensemble », de M FLAO René,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'installation de M FLAO René dans ses fonctions de conseiller municipal de la ville de Concarneau.

Ce n'est qu'une information.

Pour la délibération suivante, il s'agit de la modification de la composition des commissions municipales.

Mme Gaël Le Meur :

Excusez-moi. Il est proposé au conseil municipal de valider l'installation de M FLAO René. Ce n'est pas exact.

M André Fidelin :

Non, ce n'est pas exact. C'est une information.

Mme Gaël Le Meur :

C'est la logique.

M André Fidelin :

Voilà, c'est la logique.

Bien nous allons passer au point numéro deux.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

2	Direction générale des services : Modification de la composition des commissions municipales
----------	---

M André Fidelin :

Suite à la démission de Mme TALBOT Marie du conseil municipal, il est proposé de procéder à la modification de la composition des commissions municipales de la façon suivante :

Je ne vais pas reprendre toutes les commissions. Des modifications ont été apportées tout d'abord à la commission social - solidarité - logement. Marie Talbot était dans cette commission, c'est Sonia Marrec qui est intégrée dans cette commission. En tournant la page, à la commission urbanisme, René Flao a sollicité sa participation ainsi qu'à la commission des affaires portuaires. À la commission communale d'accessibilité Mme Creton est intégrée ainsi qu'au comité des oeuvres sociales.

Il y a une validation à apporter.

Je propose au conseil municipal de les antérioriser comme elles sont proposées ci-après.

	Titulaires	Suppléants
Commission d'appel d'offres : M le Maire, Président de droit	André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Xavier Calvarin Michelle Lemonnier Nicole Ziegler Claude Drouglazet	Bruno Quillivic Laetitia Boidin Philippe Hennion Gaël Le Meur Marianne Jan
Comité technique paritaire : (6 titulaires et 6 suppléants)	André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene Marie Le Meur Claude Drouglazet	Nadia Ahajri Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic Nicole Ziegler Gaël Le Meur
Comité d'Hygiène et de Sécurité : (6 titulaires et 6 suppléants)	André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene Marie Le Meur Claude Drouglazet	Nadia Ahajri Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic Nicole Ziegler Gaël Le Meur
CAP : A B C (M le Maire président, + 5 titulaires et 5 suppléants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec Marie Le Meur Nicole Ziegler	Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic Antony Le Bras Gaël Le Meur
Commission de réforme (2 représentants titulaires + 2 suppléants par représentant)	Alain Nicolas Yann Allot	Nadia Ahajri Alain Echivard Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene
Représentation		
Commission du personnel communal : M le Maire, Président de droit + 10 membres	André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Valérie Guillou Yann Allot Jean-Paul Stéphan Bruno Quillivic Andrée Pézennec Nadia Ahajri Marie-Christine Le Nouene Marie Le Meur Claude Drouglazet	

<p>Commission social - solidarité et logement : M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 23 octobre 2014)</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Françoise Creton Eric Malléjacq Yann Allot Fabrice Robin Nadia Ahajri Philippe Hennion Marie-Christine Le Nouene Sonia Marrec Marie Le Meur Gaël Le Meur</p>
<p>Commission travaux et développement durable : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Xavier Calvarin Marc Bigot François Besombes Maguy Baqué Sonia Marrec Bruno Quillivic Michelle Lemonnier Fabrice Robin Pierre-François Bonneau Gaël Le Meur</p>
<p>Commission urbanisme : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Marc Bigot Xavier Calvarin Maguy Baqué Sonia Marrec Andrée Pezennec Josette Razer Eric Mallejacq René Flao Nicole Ziegler Claude Drouglazet</p>
<p>Commission économie - tourisme - commerce : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit François Besombes Michelle Lemonnier Bruno Quillivic Philippe Hennion Sonia Marrec Marc Bigot Maguy Baqué Alain Nicolas Pierre-François Bonneau Gaël Le Meur</p>
<p>Commission des finances : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Alain Nicolas Philippe Hénnon Xavier Calvarin Michelle Lemonnier Valérie Guillou Bruno Quillivic Jacqueline Duigou Laetitia Boidin Antony Le Bras Claude Drouglazet</p>
<p>Commission sports - nautisme : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Bruno Quillivic Xavier Calvarin Fabrice Robin Jacqueline Duigou Jean-Paul Stéphan Alain Echivard Yann Allot Laetitia Boidin</p>

	<p>Pierre-François Bonneau Nicole Ziegler</p>
<p>Commission éducation - enfance : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Eric Mallejacq Alain Echivard Andrée Pezennec Marie-Christine Le Nouene Nadia Ahajri Jacqueline Duigou Françoise Creton Julien Auffret</p> <p>Gaël Le Meur Marianne Jan</p>
<p>Commission relations internationales : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Alain Echivard Eric Mallejacq François Besombes Bruno Quillivic Jean-Paul Stéphan Valérie Guillou Yann Allot Marc Bigot</p> <p>Gaël Le Meur Marianne Jan</p>
<p>Commission jeunesse : M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 23 octobre 2014)</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Alain Echivard Eric Mallejacq Laetitia Boidin Nadia Ahajri Julien Auffret Bruno Quillivic Andrée Pezennec Marie-Christine Le Nouene</p> <p>Gaël Le Meur Marie Le Meur</p>
<p>Commission affaires portuaires M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Bruno Quillivic Xavier Calvarin Maguy Baqué François Besombes Alain Nicolas Annie Cremers Marc Bigot René Flao</p> <p>Nicole Ziegler Claude Drouglazet</p>
<p>Commission Citoyenneté - Démocratie locale : M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 23 octobre 2014)</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Maguy Baqué Annie Cremers Yann Allot Valérie Guillou Eric Mallejacq Jean-Paul Stéphan Jacqueline Duigou Sonia Marrec</p> <p>Marie Le Meur Marianne Jan</p>
<p>Commission culture : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Laetitia Boidin Françoise Creton Yann Allot Valérie Guillou Alain Echivard Josette Razer</p>

	<p>Xavier Calvarin Jacqueline Duigou</p> <p>Pierre-François Bonneau Marianne Jan</p>
<p>Commission communication et NTIC : M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p>André Fidelin, Président de droit François Besombes Julien Auffret Sonia Marrec Yann Allot Josette Razer Xavier Calvarin Michelle Lemonnier Alain Echivard</p> <p>Pierre-François Bonneau Gaël Le Meur</p>
<p>Commission communale d'accessibilité : M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 23 octobre 2014)</p>	<p>André Fidelin, Président de droit</p> <p>Xavier Calvarin Yann Allot Marc Bigot Eric Mallejacq Fabrice Robin Michelle Lemonnier Annie Cremers Françoise Creton</p> <p>Marie Le Meur Marianne Jan</p>
<p>Comité des œuvres sociales (COS) M le Maire + 4 membres du conseil municipal</p>	<p>André Fidelin, Président de droit</p> <p>Yann Allot Eric Mallejacq Françoise Creton</p> <p>Nicole Ziegler</p>
<p>Commission consultative des services publics locaux M le Maire + 4 membres du conseil municipal 5 Association locales</p>	<p>Collège des élus :</p> <p>André Fidelin, Président de droit</p> <p>Xavier Calvarin François Besombes, Michelle Lemonnier,</p> <p>Marie Le Meur.</p> <p>Collège des associations :</p> <p>CLCV, Bretagne Vivante, ANSEL, à déterminer à déterminer</p>

Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Le Bras, Bonneau) (Mme Jan, M Drouglazet).

Conseil municipal du 21 septembre 2017

3	Direction générale des services : Modification de la composition des participations aux organismes extérieurs
----------	---

M André Fidelin :

Suite à la démission de Mme TALBOT Marie du conseil municipal, il est proposé de procéder à la modification de la composition des participations de la façon suivante :

Nous avons des modifications en ce qui concerne l'association "La Balise", Mme Creton devient titulaire et Mme Marrec devient suppléante. Pour l'association IDES, Mme Creton devient titulaire ainsi que pour le comité de gestion de la CAF. Mme Marrec devient titulaire de la commission d'attribution des logement HLM 29. Mme Le Nouène intègre le Foyer Maner Porzou ainsi que le conseil de la vie sociale. Mme Guillou intègre la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. Mme Creton entre au conseil d'administration du CDG 29 en tant que suppléante d'Alain Nicolas.

Voilà donc les modifications concernant la composition des participations aux organismes extérieurs, repris dans le tableau ci-après.

Représentation		
OTSI : (M le Maire et 3 délégués)	André Fidelin Michelle Lemonnier François Besombes Pierre-François Bonneau	
Conseil de surveillance du CHIC : (M le Maire)	André Fidelin	
Foyer du 3 ^{ème} âge de Lanriec : (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin Eric Mallejacq Jean-Paul Stéphan Marie Le Meur	
Club de Beuzec : (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin Alain Echivard Josette Razer Marie Le Meur	
Foyer du 3 ^{ème} âge de Kerandon : (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	Nadia Ahajri Laetitia Boidin Sonia Marrec Marie Le Meur	
Commission administrative chargée de la tenue des listes électorales : (M le Maire qui désigne son suppléant et 6 délégués)	André Fidelin Maguy Baqué (suppléante) Bruno Quillivic François Besombes Xavier Calvarin Marie Christine Le Nouene Antony Le Bras Gaël Le Meur	
CCA - Référents déchets (modif 8 juillet 2014) Elu : Technicien :	Bruno Quillivic Alain Branquet	
	Titulaires	Suppléants
Conseil portuaire : (2 titulaires et 2 suppléants)	<u>Au titre de la commune</u> Marc Bigot <u>Au titre de la concession plaisance</u> Bruno Quillivic	<u>Au titre de la commune</u> Alain Nicolas <u>Au titre de la concession plaisance</u> Xavier Calvarin

Association « La Balise » en charge du centre socio-culturel : (2 membres au CA et 2 suppléants) (modifications CM du 22 septembre 2014 - CM du 23 octobre 2014)	Françoise Creton Marie Le Meur	Françoise Creton Gaël Le Meur
Conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée : (1 titulaire et 1 suppléant)	Bruno Quillivic	Marc Bigot
CA du lycée Pierre Guéguin : (3 titulaires et 3 suppléants)	Andrée Pezennec Eric Mallejacq Antony Le Bras	Alain Echivard Nadia Ahajri Pierre-François Bonneau
CA du collège des sables blancs : (3 titulaires et 3 suppléants)	Eric Mallejacq Julien Auffret Gaël Le Meur	Marie-Christine Le Nouene Andrée Pezennec Antony Le Bras
CA du collège du Porzou : (2 titulaires et 2 suppléants)	Alain Echivard Pierre-François Bonneau	André Pezennec Antony Le Bras
Commission mixte de gestion des écoles privées sous contrat : (3 représentants et 1 suppléant)	Eric Mallejacq Andrée Pezennec Antony Le Bras	Jacqueline Duigou
Centre de secours : (2 représentants et 1 suppléant)	François Besombes Yann Allot	Xavier Calvarin
Syndicat mixte - centre de secours : (4 titulaires + 4 suppléants)	François Besombes Yann Allot Alain Nicolas Marc Bigot	Nadia Ahajri Valérie Guillou Bruno Quillivic Annie Cremers
Association IDES : (5 membres et 1 suppléant) (CM du 23 octobre 2014)	Françoise Creton Marie-Christine Le Nouene Nadia Ahajri Philippe Hennion Marie Le Meur	 Gaël Le Meur
Comité de gestion du centre CAF : (5 représentants et 1 suppléant) (CM du 23 octobre 2014)	Françoise Creton Alain Echivard Eric Mallejacq Josette Razer Marie Le Meur	 Gaël Le Meur
Commission d'attribution des logements HLM 29 : (3 titulaires et 3 suppléants) (CM du 23 octobre 2014)	Françoise Creton Sonia Marrec Marie Le Meur	Annie Cremers Yann Allot Nicole Ziegler
Foyer Maner Porzou : (M le Maire, 3 titulaires et 3 suppléants) (CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin Marie-Christine Le Nouène Annie Cremers Marie Le Meur	
Union des villes d'art et d'histoire et villes historiques de Bretagne : (2 titulaires et 2 suppléants)	Laetitia Boidin Julien Auffret	Michelle Lemonnier Valérie Guillou
Commission départementale du commerce non sédentaire : (1 titulaire et 1 suppléant)	Michelle Lemonnier	François Besombes
Comité départemental du tourisme : (1 titulaire et 1 suppléant)	Michelle Lemonnier	François Besombes
Comité local des usagers permanents des installation portuaires de plaisance : (1 représentant et 1 suppléant)	Bruno Quillivic	Xavier Calvarin
APPB (association des ports de plaisance de Bretagne)	Bruno Quillivic	Xavier Calvarin
SIVOM CONCARNEAU-TREGUNC : (Le Maire + 7 délégués titulaires + 7 suppléants)	Bruno Quillivic (Président) André Fidelin Marc Bigot Alain Echivard Yann Allot	Eric Malléjacq Laetitia Boidin Françoise Creton Annie Cremers

	Josette Razer Claude Drouglazet Nicole Ziegler	Xavier Calvarin Marianne Jan Gaël Le Meur
Association 4 Ass et plus 1 titulaire et 1 suppléant	Laetitia Boidin	Marie-Christine Le Nouene
SDEF - Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère : (2 titulaires et 2 suppléants)	Xavier Calvarin Nicole Ziegler	Alain Echivard Antony Le Bras
Comité de la Caisse des Ecoles : (M le Maire, Président de droit)	André Fidelin, Président de droit Eric Mallejacq Antony Le Bras	Andrée Pezennec Gaël Le Meur
Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées : (2 élus)	Valérie Guillou Yann Allot	
Conseil de la vie sociale : (2 élus issus de la commission social)	Marie-Christine Le Nouène Éric Mallejacq	
VALCOR (modifications CM du 22 septembre 2014) 1- Comité syndical : 2- Commission de suivi de site de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (IUOM) gérée par VALCOR :	Alain Echivard Éric Mallejacq	François Besombes Françoise Creton
Commission paritaire des halles, foires et marchés : (M le Maire et 3 membres élus)	André Fidelin Michelle Lemonnier Alain Echivard François Besombes	
Référent sécurité routière (CM du 26 juin 2014)	Yann Allot	
Conseil d'administration du centre de gestion du Finistère CDG 29 (CM du 26 juin 2014)	Alain Nicolas	Françoise Creton

Est-ce que vous avez des remarques ?

Mme Gaël le Meur :

Inaudible, micro non branché.

M André Fidelin :

Modification de la composition des organismes extérieurs, c'est la délibération n°3.

Mme Le Meur Gaël :

Et CCA alors ?

M André Fidelin :

Pour CCA, c'est dans l'ordre du tableau. C'est Mme Pezennec qui entre à CCA en tant que conseillère communautaire pour remplacer Marie Talbot.

Mme Gaël Le Meur :

inaudible micro non allumé...

... comme il était là et rajouter le nom de Mme Pezennec.

M André Fidelin :

Ça va être entériné au conseil communautaire du mois de novembre.

Mme Gaël Le Meur :

Si on peut rajouter ça.

M André Fidelin :

Bon, ok.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Le Bras, Bonneau) (Mme Jan, M Drouglazet).

Conseil municipal du 21 septembre 2017

4	Direction générale des services : Maintien du nombre d'adjoints au Maire
---	--

M André Fidelin :

En application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de 9 adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints et 2 adjoints spéciaux.

En date du 5 avril 2014, le conseil municipal a fixé à 9, le nombre d'adjoints au Maire.

Il est proposé au conseil municipal :

- de maintenir à 9, le nombre d'adjoints au Maire.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Le Bras, Bonneau) (Mme Jan, M Drouglazet).

Conseil municipal du 21 septembre 2017

5	Direction générale des services : Election du 9 ^e adjoint au Maire
---	---

M André Fidelin :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2122-4, L 2122-7 et L 2122-8,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret,

Vu la démission à son poste de 4^e adjointe au Maire de Mme Marie TALBOT,

Par application de la règle de droit le nouvel adjoint prendra la place du dernier adjoint laissée vacante sur le tableau du conseil municipal, faisant ainsi remonter chaque adjoint d'un rang sur le tableau à partir du 4^e adjoint.

Il est proposé au conseil municipal :

- de remonter d'un rang l'ordre du tableau à partir du 4^e adjoint,
- de nommer Mme Françoise CRETON au poste de 9^e adjoint(e) au Maire.

L'ordre du tableau est désormais le suivant :

1^{er} adjoint : Xavier CALVARIN

2^e adjoint : Michelle LEMONNIER

3^e adjoint : François BESOMBES

4^e adjoint : Bruno QUILLIVIC

5^e adjoint : Laëtitia BOIDIN

6^e adjoint : Alain NICOLAS

7^e adjoint : Maguy BAQUÉ

8^e Adjoint : Marc BIGOT

9^e Adjoint : Françoise CRETON

Adjoint spécial Lanriec : M Eric MALLEJACQ

Adjoint spécial Beuzec-Conq : M Alain ECHIVARD

Il y a une règle officielle qui est réglementaire, il est demandé un vote à bulletin secret. Néanmoins, nous pouvons déroger à cette règle, si un tiers des membres présents refuse un vote à main levée.

On me dit qu'il y a 24 membres présents. Cela fait donc 8. Qui est contre le vote à main levée ?

Mme Gaël Le Meur :

De toute façon, en ce qui nous concerne, nous ne prendrons pas part au vote.

M André Fidelin :

Le problème est réglé.

Sur 24 membres présents, 20 sont favorables au vote à main levée et 4 n'ont pas pris part au vote.

Mme Gaël Le Meur :

Juste une petite remarque, on se rend compte qu'en terme de parité, on pourrait mieux faire. On a 7 adjoints et 4 adjointes.

M André Fidelin :

On n'a pas changé.

Mme Gaël Le Meur :

C'était peut-être l'occasion de s'améliorer.

M André Fidelin :

Une adjointe est partie et a été remplacée par une autre adjointe.
Je vais procéder au vote à main levée du 9^e adjoint au Maire, si vous le voulez bien.

Je vous propose la candidature de Françoise Creton.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme Jan, M Drouglazet). Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Le Bras, Bonneau, ne prenant pas part au vote.

M Claude Drouglazet :

Je vais expliquer mon abstention. Je considère que ce ne sont pas les personnes qui sont les plus importantes dans ces moments-là, même si je respecte beaucoup Mme Talbot, j'espère qu'elle ne s'en va pas pour des raisons de santé. J'espère que sa santé va bien. Je souhaite bonne chance à Mme Creton. Simplement, ce qui nous importe, nous c'est la politique sociale que vous voulez mener. C'est vrai que jusque la première partie du mandat, nous n'avons pas été très satisfaits de la façon dont les choses se sont passées. Il y a des diminutions de budget que nous avons du mal à accepter. Je souhaite bonne chance à Mme Creton pour son nouveau mandat.

M André Fidelin :

Claude, tu n'as pas le droit de dire des choses qui ne sont pas exactes. Nous avons augmenté le budget de 5,5 par rapport à l'année précédente.

M Claude Drouglazet :

Inaudible...

M André Fidelin :

Nous sommes passés à 370 000 euros pour le budget du CCAS on en a parlé hier soir.

M Claude Drouglazet :

D'accord, mais il y a quand même une diminution sur les 3 ans, et pour la Balise également.

M André Fidelin :

On ne va pas reprendre sur les 10 ans.

M Claude Drouglazet :

J'explique mon vote.

M André Fidelin :

D'accord, ok.

Mme Nicole Ziegler :

On ne va pas considérer quand même que l'action sociale est une priorité de votre mandature.

M André Fidelin :

On n'est pas là pour lancer la polémique. Chaque chose en son temps, ça viendra assez tôt, n'est-ce pas ? Nous sommes dans le cadre de cette délibération à la nomination de Françoise Creton en tant que 9^e adjointe au Maire. Bienvenue Françoise au poste d'adjoint. Je sais que Françoise est largement impliquée dans beaucoup d'instances du CCAS que je ne vais pas énumérer. Elle a toute ma confiance et je sais qu'elle assumera ses responsabilités comme je lui ai demandé.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

6	Direction générale des services : Remplacement de Mme Marie TALBOT au CA du CCAS
---	--

M André Fidelin :

Par délibération n°2014-28 du conseil municipal du 17 avril 2014, le conseil municipal a procédé suivant les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Suite à la démission de Mme Marie TALBOT, il est proposé au conseil municipal :

- de remplacer Mme Marie TALBOT par Mme Sonia Marrec en tant que titulaire du Conseil d'administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS se compose de la façon suivante :

- M André FIDELIN, Président de droit
- Mme Françoise CRETON
- M Philippe HENNION
- M Alain NICOLAS
- Mme Marie-Christine LE NOUËNE
- Mme Sonia MARREC
- Mme Marie LE MEUR
- Mme Gaël LE MEUR
- Mme Marianne JAN

Voilà ce qui est proposé. Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est également un vote à bulletin secret. Nous sommes dans les mêmes dispositions que précédemment.

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Juste pour vous dire que pour ce vote-là non plus nous ne prendrons pas part au vote. Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni hier, nous avons évoqué un certain nombre de sujets. Comme vous l'avez dit, cela fait quelques mois que les membres du conseil d'administration élus et représentants associatifs travaillent ensemble et avec Mme Creton d'une manière constructive. J'espère que les sujets qui ont été évoqués hier et que les pistes qui ont été proposées sur certains sujets concernant l'action sociale et les priorités qu'on a évoqué hier seront entendus et feront l'objet prochainement de propositions et d'actions de travail.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont favorables au vote à main levée ? Ce sont uniquement les présents qui votent, les pouvoirs ne sont pas pris en compte.

Je propose donc la candidature de Sonia Marrec au CA du CCAS.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme Jan, M Drouglazet). Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Le Bras, Bonneau, ne prenant pas part au vote.

Mme Gaël Le Meur :

Est-ce qu'il y a une délégation qui sera confiée à Mme Marrec ?

M André Fidelin :

Comme vous l'avez bien compris, cette délibération permet de penser que c'est Mme Creton qui sera proposée par le Maire. C'est le Maire, par arrêté municipal qui désigne le poste d'adjoint aux affaires sociales. Comme Mme Creton vient d'être positionnée pour être la 9^e adjointe, indirectement, c'est pour prendre le poste d'adjointe aux affaires sociales. Précédemment, elle était conseillère déléguée au logement, ce poste sera proposé à Sonia Marrec dans le cadre du renouvellement.

Voilà pour ces dispositions réglementaires.

M André Fidelin :

Vous êtes pour la plupart conseiller communautaire, vous avez connaissance des services et des compétences de CCA, néanmoins, cela fait partie des éléments que nous devons passer dans toutes les communes. Je vais lire la délibération.

La loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L 5211-39 du CGCT) impose aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Chaque maire doit ensuite en faire communication à son conseil municipal.

Chaque Maire doit présenter le rapport général de l'EPCI à son conseil municipal.

Le rapport d'activité d'accessibilité, le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le rapport d'activité collecte des déchets, le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le Rapport du compte administratif de CCA sont consultables auprès des services financiers de la ville ainsi que sur l'intranet de CCA à l'emplacement suivant : *Intranet de l'agglomération/Documents/ASSEMBLEES/09-Rapports d'activité 2016.*

Dont acte.

Pour les élus qui ne sont pas conseillers communautaires, je pense qu'il est quand même nécessaire de faire un résumé des différentes conséquences à CCA et de donner également quelques chiffres. Vous avez eu connaissance de ce rapport d'activité qui a été bien présenté d'ailleurs et qui est bien imagé. Je vais aller sur une présentation très synthétique.

Il y a 9 communes sur CCA qui représentent 51 000 habitants, soit un peu plus que l'année dernière. Il y a 48 élus communautaires. Le budget est de 53 millions d'euros en fonctionnement et en investissement. Les instances que vous connaissez, les élus, les vice-présidents qui sont les Maires des 9 communes plus 2 qui ne sont pas Maire. Il y a des conseillers délégués, des commissions.

Il y a un projet de territoire sur le mandat qui a été voté en février 2016. C'est un projet concerté sur 3 piliers autour de la solidarité, l'économie et la culture. Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives définitives par les statuts et la délibération relative à l'intérêt communautaire.

Concernant les compétences, la première est prioritaire. Il s'agit du développement économique. CCA marque sa volonté de soutenir l'emploi et maintenir l'attractivité du territoire. Pour cela, la collectivité continue d'accompagner les porteurs de projets et les chefs d'entreprises, améliore et étoffe l'offre foncière, immobilière pour favoriser l'installation de futures entreprises.

L'année 2016 a été marquée par :

- l'ouverture de l'espace coworking « nomad' » à la pépinière d'entreprise,
- la préparation du transfert des parcs d'activités économiques,
- l'acquisition de la friche Avril à Rosporden, des événementiels économiques avec le forum des centres-villes, les journées de l'éco-construction, le café de l'emploi, le forum de la création et reprise d'entreprises, les assises des entreprises locales, la participation au 1^{er} forum Terres d'entreprises à Quimper,
- le versement d'avances remboursables aux entreprises,
- l'attribution d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs,
- le lancement d'une newsletter d'actualité économique intégrant un journal vidéo,
- l'acquisition par l'entreprise Biotechmer d'un terrain à Cleun-Nizon à Pont-Aven pour y installer une unité de fabrication de produits cosmétiques.

Nous sommes bien sur 2016, au 1^{er} janvier 2017, vous savez que la loi NOTRe a permis à CCA, dans le cadre du transfert de compétences de reprendre tout le développement économique, toutes les zones

économiques des communes.

Le soutien des filières porteuses. CCA s'est engagée à soutenir des filières économiques, garantes de l'emploi local.

Il y a l'Eco-construction, 1 500 personnes étaient présentes aux journées de l'éco-construction organisées en avril à Melgven. C'est toujours une réussite. L'écopôle propose différentes animations à destination des professionnels et du grand public (rendez-vous mensuels, développement du centre de ressources, mercredi des pros, jardin pédagogique, maquettes...), accueil en octobre 2016, du congrès international du radon avec 80 experts.

La filière bois-énergie qui poursuit des activités d'organisation et de promotion de la filière locale Bois-énergie et de la gestion durable du bocage. Accompagnement dans la mise en œuvre de nouveaux projets de chaufferie notamment auprès des communes du territoire.

Les activités portuaires, soutien de 1,4M€ pour la modernisation du port de Concarneau.

Valorisation du patrimoine et éducation à l'environnement :

CCA et les offices de tourisme (OT) collaborent depuis plusieurs années au développement de l'offre touristique du territoire. À travers son appui à Bretagne Vivante, CCA soutient l'éducation à la protection de l'environnement auprès du public. L'année a été marquée par :

- La préparation du transfert de la compétence tourisme (Loi NOTRe),
- Validation d'une organisation à 2 têtes avec volonté d'une convergence vers un seul OTCI d'ici la fin 2019,
- Poursuite des actions de développement de la randonnée (soutiens à des salons touristiques),
- Renouveau du concours des maisons fleuries (35 candidats),
- Soutien financier à Bretagne vivante pour des actions d'éducation à l'environnement en direction des scolaires et du grand public,
- Lancement de l'éco-balade sur les étangs de Trévignon, que nous avons également développés à Nevez et Rosporden par la suite.

Les musées :

Le musée de la pêche à Concarneau et le musée de Pont-Aven participent par leur offre et leur notoriété au rayonnement culturel du territoire. De nombreuses actions culturelles et des expositions temporaires viennent conforter cette reconnaissance.

Le musée de Pont-Aven a rouvert depuis le 26 mars 2016. 122 544 visiteurs ont découvert le musée en 2016. Sur 2017, les prévisions laissent penser qu'on ne sera pas loin du même chiffre.

Deux expositions se sont succédé, Les Rouart de l'impressionnisme au réalisme magique puis l'œil du chantier de Dominique Le Roux.

Une convention a été signée avec le Musée d'Orsay. La victoire de l'action publique en Bretagne a été décernée par Le Télégramme. Le diplôme du mécénat populaire a été remis par ma Fondation du Patrimoine (109 donateurs, soit 34 826 € pour la réhabilitation de la façade de l'hôtel Julia)

Petit focus sur les musées, le musée de Pont-Aven et le musée de la pêche représentent un axe très important de notre territoire en terme culturel mais aussi en terme touristique et économique.

Le musée de la pêche a accueilli 34 955 entrées. Une exposition de Dominique Le Roux, Nuit de pêche s'est tenue en 2016. Poursuite des médiations et participation à des projets nationaux (Nuit des Musées, journées du Patrimoine).

Développement de pratiques artistiques pour les tout-petits (moins de 3 ans) en lien avec le Relais Assistantes Maternelles de CCA.

Les réseaux culturels :

Le projet de développement culturel communautaire s'appuie sur 4 axes d'actions culturelles existantes : les enseignements musicaux, la lecture publique, le multimédia, et le soutien aux réseaux culturels.

Concernant la lecture publique, il s'agit de l'écriture du schéma directeur des bibliothèques. En décembre

2016, 8 bibliothèques sur 9 deviennent d'intérêt communautaire avec des projets de construction/rénovation de médiathèques à Tourc'h et Elliant.

Les écoles de musique : accompagnement des 5 écoles de musique.

Musique et danse à l'école : poursuite des interventions / 2 000 élèves concernés.

Accompagnement et soutien de projets culturels.

Numérique : développement du Fab Lab / 3D que nous avons inauguré la semaine dernière à Kerandon et qui est franchement une réussite.

Ce sont des équipements culturels importants sur notre territoire.

Les équipements aquatiques, vous les connaissez.

Les deux centres aquatiques, Rosporden et Concarneau contribuent à offrir des services de qualité et de proximité. Au delà des équipements, l'offre proposée par CCA est large et diversifiée.

L'atlantide à Concarneau, ce sont 101 560 entrées et l'Espace Aquatique de Rozanduc à Rosporden, ce sont 54 611 entrées.

Programmation annuelle, stages cours de natation, soirées festives, animation aquagym. Communication renforcée (news, campagne d'affichage, radio..). Voilà pour les équipements aquatiques de compétence communautaire.

Accompagnement des âges de la vie.

Nous avons 3 services :

Le RAM, (relais d'assistantes maternelles), le relais a été renforcé avec l'arrivée d'une 3^e animatrice. Un guide a été réalisé, « Bien grandir ». Participation à des événementiels de la petite enfance et organisation de temps pour les professionnels.

Le CISPD (conseil intercommunal de prévention de la délinquance), participation de 450 élèves de 4^e aux séances de théâtre forum, là on est sur l'information et la prévention, réalisation d'un guide de prévention numérique.

Le CLIC (centre local d'information et de coordination), 491 rdv, 130 visites à domicile. 2 000 participants à la semaine bleue / 30 actions, réédition du guide « Vivre vieux - vivre mieux ».

Améliorer le cadre de vie.

Contrat local de santé :

- Démarche partenariale et travail en réseau,
- Conférence de territoire : présentation du CLS,
- Mise en œuvre des premières actions de prévention.

Politique de la ville :

- Travail de médiation au coeur du quartier de Kerandon,
- Lancement d'appel à projets,
- 1^{re} année de fonctionnement du conseil citoyen,
- 65 681 € de soutien aux actions sur le quartier de Kerandon à Concarneau.

CCA a poursuivi le développement de ses politiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'énergie et de développement durable.

Le logement :

Lancement de « Home travaux » : 84 dossiers de subvention / 630 000 €

1^{re} journée « Home dating »

1^{er} rendez-vous nature co-organisé par CCA à destination des locataires d'Aiguillon construction.

Urbanisme :

1 944 dossiers instruits.

Énergie :

Sensibilisation à la méthanisation,

Accompagnement à la création d'un parc éolien citoyen.

Fourrière animale : 226 interventions

Frelons asiatiques : 502 nids - 42 619 €

Réduire, recycler les déchets :

La compétence déchets a été la première compétence CCA, c'était en 2004 je crois.

CCA poursuit ses objectifs de réduction et de valorisation des déchets tout en assurant la collecte de proximité.

Collecte en régie des déchets ménagers et emballages recyclables.

- 13 492 tonnes d'ordures ménagère collectées (-1,7 % // 2015)
- 3 208 tonnes de déchets recyclables collectées (+3,8 % // 2015)
- 2 642 tonnes de verre collectées (+3 % // 2015)
- 316 composteurs vendus

On voit en 2016, l'intérêt des citoyens à l'effort qui doit être consenti sur le tri sélectif.

À noter également en juin 2016, l'extension des consignes de tri : « Maintenant tous les emballages se trient », d'où les conséquences sur les pourcentages.

Préserver le milieu naturel :

Préserver ses ressources en eau demeure un enjeu fort pour notre territoire. Des actions concrètes sont déployées dans le cadre de programmes de gestion des cours d'eau et de réduction des pollutions dues aux pesticides non-agricoles.

- Reconquête de la qualité de l'eau,
- Programme d'actions 2017-2021 : 2 thématiques majeures des politiques de l'eau - continuité écologique et hydro-morphologie,
- Approbation du SAGE Sud-Cornouaille,
- Lutte contre les algues vertes vers un second plan 2017-2021.

Le SPANC (service public d'assainissement non collectif effectue des missions de contrôle et de conseil auprès des usagers. Il assure la vérification des installations neuves ou réhabilitées ainsi que les contrôles périodiques de fonctionnement sur les installations existantes.

- 224 contrôles de conception/implantation dont 180 dans le cadre d'une vente,
- 1 150 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien,
- 155 contrôles d'exécution dont 5 dossiers bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau,
- 16 dossiers de subventions déposés.

Il y a un travail à faire bien évidemment pour le SPANC, je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Mais nous sommes en train de travailler sur la finalité de ces contrôles et des mesures qui doivent être prises pour encourager les équipements à être aux normes.

Développer la mobilité :

Le plan global de déplacements et schéma des modes doux ont été validés.

Il s'agit du réseau de transport CORALIE. 1 140 000 voyages ont été enregistrés. 1 745 élèves sont transportés par jour. Ce qui est important, c'est la hausse de 39 % de fréquentation sur les lignes à la demande. Au fur et à mesure, nous avons peaufiné les transports à la demande pour améliorer le service y compris dans des secteurs où il n'y a pas de ligne régulière.

Il y a aussi une hausse de 55 % de fréquentation sur service Hep'Co en faveur des personnes à mobilité réduite. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, par rapport à ces deux lignes, le service transport est arrivé à une offre de service qui est optimum. Pour cela, il a fallu le travail des citoyens dans leurs demandes, l'approche des élus et de l'élue qui est notre adjoint François Besombes et qui a travaillé énormément sur ce dossier. Les services de CCA ont également travaillé sur ce dossier ainsi que le délégataire.

L'aménagement numérique :

L'aménagement numérique vise à lutter contre la périphéricité, renforcer l'attractivité économique du territoire et à réduire la fracture numérique. Il tend à développer les usages de l'internet et ses applications concrètes dans le télétravail ou le maintien à domicile des personnes âgées.

- Commercialisation des premières prises fibre optique,
- Travaux sur la première plaque de fibre optique à l'abonné à Rosporden,
- 1M€ investis par CCA pour la première tranche de mise en œuvre du programme Bretagne Très haut débit (BTHD 2014-2016),
- Systèmes d'information : mutualisation renforcée : 6 communes adhérent au service commun.

En ce qui concerne Concarneau, c'est un peu différent, parce qu'on est dans le cadre de l'appel à projet avec Orange.

Concernant les finances, vous avez certainement pris connaissance de l'état des finances de CCA ainsi que des ressources humaines.

Pour ceux qui ne siègent pas au conseil communautaire, ils ont sans doute pris connaissance dans le rapport. Et je les invite à le faire si cela n'est pas fait.

Voilà pour la présentation assez succincte. C'est surtout un résumé sur la nature des compétences pour rappel.

Il y aurait bien évidemment plein d'autres choses à dire sur CCA. Ça évolue vite que ce soient les transferts de compétences liés à la Loi NOTRe ou que ce soient les services communs. Je pense qu'il va y avoir une période de stabilité parce qu'il faut que l'on digère ces changements. Ce qui n'est pas simple dans l'organisation du travail des services. Ce que nous pouvons remarquer, c'est que cela se passe dans de bonnes conditions de façon globale, dans un cadre de concertation de pédagogie importante. Que ce soit individuel ou collectif. On y reviendra bien évidemment, là au 1^{er} janvier, il y aura le transfert de compétences de l'eau et l'assainissement, c'est un poste important. Les services de CCA travaillent avec les services de Concarneau puisque c'est notre directeur du service de l'eau et de l'assainissement qui pilote techniquement ce transfert. On est sur une harmonisation cohérente de l'ensemble du projet.

Oui, Antony.

M Antony Le Bras :

Je voulais savoir où en était le projet de Colgouen 2 ?

M André Fidelin :

C'est une bonne question.

M Antony Le Bras :

C'est déjà bien si c'est une bonne question.

Vous avez beaucoup insisté et c'est bien, sur la progression des transports à la demande avec CORALIE. Vous avez indiqué qu'il y avait eu 1 140 000 voyages de faits. Est-ce que le nombre total de voyages augmente, ou est-ce que c'est en baisse par rapport aux années précédentes. Globalement, est-ce qu'il y a plus de voyages faits par les habitants du territoire avec CORALIE ? Et la 3^e question, vous avez commencé à y répondre. Vous n'envisagez pas de nouvelles prises de compétences dans les trois ans qui viennent au niveau de CCA ? Est-ce qu'il y a une réflexion sur les équipements sportifs par exemple, au niveau de l'agglomération en dehors des piscines qui sont déjà dans le giron de CCA ?

M André Fidelin :

Très bien trois bonnes questions. Mais peut-être pas trois bonnes réponses.

M Antony Le bras :

On va voir.

M André Fidelin :

Sur Colgouen 2, je déborde un peu du rapport, mais c'est une zone d'activité économique. C'est une zone qui a été privilégiée pour des activités qui ont un rapport avec la mer. Ce n'est pas pour autant que ça va être respecté parce que si une entreprise souhaite s'implanter sur cette zone et qu'elle n'est pas en lien

direct avec la mer, est-ce qu'il faut la refuser ? Je ne le pense pas. C'est au cas par cas. Aujourd'hui, il y a un candidat qui sollicite Colguen 2, on peut le citer, il s'agit de la société Britt à Trégunc. Nous travaillons avec le conseil départemental par rapport à l'accès à la départementale et aussi à l'aménagement global du site par rapport à la zone, dans le cadre des aménagements de voirie et des dessertes sur ce site. Colguen 2 est une zone qui va se développer rapidement puisque la société serait en mesure de prendre une grande partie de la zone. Nous sommes bien dans le développement économique.

Ensuite vous me posez une question sur le transport à la demande CORALIE, François Besombes n'est pas là et je suis un peu ennuyé pour vous répondre parce que je n'ai pas les éléments. Est-ce qu'il y en a plus, est-ce qu'il y en a moins ? Je ne connais pas la réponse. On pourra vous la donner, à moins que les services l'ai.

M Bertrand Le Goff :

J'ai le rapport d'activité, en fréquentation de lignes régulières, tous voyageurs, entre l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016, nous sommes à plus 5,19 %.

M André Fidelin :

Sur les lignes régulières, c'est ça ?

M Bertrand Le Goff :

Sur les lignes régulières hors scolaires.

M André Fidelin :

C'est quand même intéressant de l'entendre pourvu que cela dure. Cela veut dire qu'il y a certainement des mesures commerciales qui sont prises pour l'usager du transport collectif.

En dehors de ce que je viens de dire, en ce qui concerne les nouvelles compétences de CCA, plus particulièrement le sport, nous sommes déjà sur la lecture publique sur le plan de la culture, c'est quand même assez large puisque la lecture publique, il a été envisagé dans un 2^e temps également le transfert des compétences des écoles de musique. En ce qui concerne le sport, il a été dit que c'est quand même compliqué parce que beaucoup de communes aujourd'hui ont des équipements sportifs. Avant la fin du mandat, nous avons mis en place un comité de pilotage pour réfléchir ensemble sur les possibilités de prises de compétences au niveau du sport. Sur quels critères ? Quelles seront les conséquences ? Quand on parle de compétences, on parle aussi de budget derrière. Il ne faut certainement pas sous estimer les conséquences que cela pourrait entraîner. Tous ces éléments-là doivent être approchés dans cette hypothèse. Je pense que dans les mois futurs on en sera un peu plus sur le sport. Ce n'est pas simple. Je crois qu'il ne faut pas aller trop vite. Il ne faut pas faire n'importe quoi. Sur le plan culturel, les médiathèques, y compris celles de Concarneau à venir, avant la fin du mandat, j'espère.

On a déjà beaucoup de travail entre l'eau et l'assainissement, la lecture publique et j'en passe, on a beaucoup à faire.

Mais pour le sport, il avait été dit au conseil communautaire, qu'une commission qui s'est déjà réunie pourrait réfléchir sur un éventuel transfert de compétences. Chaque chose en son temps. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je n'ai pas de questions à poser. Je voudrais simplement faire état de trois dossiers sur lesquels on est intervenu à CCA. Le contrat local de santé notamment, associé au contrat de ville, il a été validé à l'unanimité. J'ai voté ce contrat local de santé en vous disant d'ailleurs que cette unanimité vous donnait à la fois le pouvoir et l'obligation de résultat en ce qui concerne un certain nombre de structures. J'ai rêvé que le Président de CCA rencontrait le Maire de Concarneau et que tous les deux pourraient se mettre d'accord pour accélérer le processus de mise en place d'un centre de santé à Concarneau. J'avais prévu de la faire avant de recevoir ce courrier que nous avons reçu dans nos boîtes qui a été distribué par l'association « L'accès à la santé pour tous ». C'est vrai qu'ils sont en attente d'une décision.

M André Fidelin :

Je vais répondre très facilement. Dans les actions du contrat local de santé, il y a des orientations et dans les orientations il y a l'offre de soin de premier recours. À ce titre, il a été prévu dans les actions des appels à projets concernant le centre de soin de premier recours. C'est ce que nous recevons actuellement, nous avons lancé l'appel à projet et il a des projets en cours. Quand on est Maire de Concarneau, on s'intéresse aussi à l'offre de soins. Mais il faut faire attention, parce que l'offre de soins peut-être concurrentielle. À ce titre, il y a un organisme qui s'appelle l'Union Régionale de la Médecine Libérale, à partir de là, il y a un référent. Le référent avec qui je suis en relation, m'informe des

implantations futures. Ce qui est important, en ce qui concerne CCA, nous avons voté des délibérations au dernier conseil communautaire sur le soutien et l'accompagnement des porteurs de projets. Ça a été formalisé. Notre rôle est d'accompagner et de soutenir mais en aucun cas de choisir. Ça peut être compliqué.

M Claude Drouglazet :

J'avais autre chose concernant le document de CCA. Je voulais attirer l'attention du conseil sur deux sujets, l'eau et l'assainissement. Les transferts de services vont se faire au 1^{er} janvier 2018. Ce sera sans doute assez difficile. Mais ce que je regrette surtout, c'est qu'il n'y ait pas eu un vrai débat politique sur justement la mise en place de la gestion de l'eau, l'ensemble du cycle de l'eau à CCA. On a reporté la décision à 2023. C'est un regret, je l'ai dit à CCA, je le dis ce soir devant le conseil pour que les élus non membres de CCA le sachent. La 3^e chose concernait le transport. Vous en avez parlé beaucoup tout à l'heure. J'ai proposé que l'on mette en place une réflexion sur le transport gratuit. Ça fait sourire certains, mais je considère qu'il y a 130 villes en France qui l'on mis en place aujourd'hui, quelle que soit la couleur politique. Les dernières ont été dans la presse, c'était Dunkerque et Poitiers. Il n'y a pas eu de suite à la réflexion qui a été menée. Je considère que jusque la fin du mandat, il conviendra quand même de continuer à creuser ce sillon parce qu'il répond, à mon avis à une nécessité pour une certaine partie de la population. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M André Fidelin :

Je vais répondre. Sur le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement, nous avons souhaité faire le transfert de compétences en respectant les délégations de services publics qui étaient en cours. Le but est d'arriver à un terme de toutes les délégations de services publics, les engagements de DSP, de manière à ce qu'à un instant T, on ait des réflexions sur régie ou pas régie.

Ensuite, sur le transport gratuit, ce que l'on peut voir aujourd'hui, c'est une fréquentation de plus 5 %, avec un transport payant. La recette des transports correspond quand même à l'achat d'un bus chaque année, ce n'est pas rien à une époque où les collectivités sont très contraintes. Il est peut-être normal que ce soit l'utilisateur qui paye le coût du transport tout est autant qu'il est acceptable. Là, d'ailleurs je crois que c'est le cas, il y a des cartes d'abonnement, le ticket est à un euro je crois, il y a également des cartes pour les personnes qui sont économiquement faibles. On en a parlé au CCAS hier soir. Il y a des choses qui sont mises en place pour des gens qui sont en difficulté. Mais de là à dire que ce sera gratuit demain, personnellement je n'en suis pas sûr. Je pense que ce ne serait pas convenable parce que tout a un coût. Après, il est normal que ce soit l'utilisateur, c'est-à-dire celui qui prend le bus qui paye un minimum, que ce ne soit pas l'imposable qui ne prend pas le bus. Il est normal que ce soit l'utilisateur.

Xavier, tu voulais dire quelque chose sur l'eau.

M Xavier Calvarin :

Oui, juste pour revenir sur l'eau et l'assainissement et le transfert de compétences. De toutes façons, on n'était pas prêt dans le comité de pilotage, de parler de la gestion en tant que telle du système de l'eau et de l'assainissement au-delà de 2020 parce qu'il y avait d'abord le rachat des DSP. Il faut savoir qu'une DSP qui ne va pas à son terme, coûte quasiment le prix de la DSP sur la durée du terme, tu le sais très bien. Il y a une perte de chiffre qui est à compenser. Après, les débats que nous avons eus étaient surtout axés sur les disparités tarifaires sur les différentes communes. Tous les comités de pilotages se sont penchés là-dessus pour essayer de voir comment on pouvait faire converger les tarifs pour que les communes qui avaient les tarifs les plus bas rattrapent progressivement, sans avoir une augmentation trop importante, les tarifs des communes qui elles avaient des coûts plus élevés parce qu'elles avaient peut-être investi aussi dans des équipements qu'il était nécessaire de faire. Pour l'instant, les deux points sur lesquels on s'est vraiment basé, c'était la tarification, on est pratiquement arrivé à un accord maintenant, et le plan pluriannuel sur les années qui viennent pour que l'on ait quand même une certaine visibilité sur le tarif de l'eau en fonction des investissements qui sont prévus dans les cinq années qui viennent. La partie gestion en tant que telle, régie ou régie-

DSP ou DSP seule, les trois seront vus. Ils ne seront vus qu'après 2023 lorsque toutes les DSP seront terminées. De toute façon, on est beaucoup trop court pour pouvoir y aller en sachant qu'il fallait qu'en 2018, les services soient réorganisés pour pouvoir récupérer les régies et fonctionner dès le mois de janvier.

M André Fidelin :

Merci Xavier. C'est sûr qu'on ne va pas faire le débat sur l'eau et l'assainissement de CCA. Mais c'est quand même intéressant de donner quelques éléments d'activité de notre communauté d'agglomération qui

aujourd'hui est une collectivité importante, eu égard aux compétences qui sont acquises et qui vont être mises en place prochainement.

Concarneau est une Ville d'Art et d'Histoire, et à ce titre, il est demandé à CCA, de créer une instance Pays d'Art et d'Histoire. C'est ce qui est demandé aujourd'hui par la DRAC.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Je pense qu'on a essayé d'apporter quelques éléments supplémentaires pour votre information.

Nous allons peut-être passer à un autre rapport ? C'est Bruno Quillivic qui va nous présenter le rapport sur l'exploitation de la station d'épuration.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

8	Direction générale des services : Rapport d'activité 2016 - SIVU Concarneau-Trégunc - Exploitation de la station d'épuration
----------	--

M Bruno Quillivic :

La loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L 5211-39 du CGCT) impose aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Chaque maire doit ensuite en faire communication à son conseil municipal.

Le SIVU a déjà établi et diffusé auprès des élus et mise à disposition du public un rapport sur l'eau pour l'année 2016 qui retrace l'activité du SIVU pour la compétence exercée dans ce domaine.

Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée.

Dont acte.

En ce qui concerne le SIVU pour la station d'épuration pour 2016, il convient de noter que la Lyonnaise des eaux a vu sa délégation de service public renouvelée le 1^{er} janvier pour une durée de 8 ans. L'événement marquant de 2016 restera le transfert de la compétence Aires du voyage à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 qui a conduit à une modification des statuts du SIVOM, syndicat intercommunal à vocation multiple, pour le transformer en SIVU, syndicat intercommunal à vocation unique. Nous n'aurons plus dorénavant qu'à gérer l'exploitation de la station d'épuration partagée avec la commune de Trégunc jusqu'au 1^{er} janvier 2018 et le transfert à CCA.

Voilà ce que je pouvais dire dessus.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Vous avez des remarques ? Non ? Il n'y a pas de vote nous passons au 3^e rapport d'activité. C'est une première, c'est notre ami Yann Allot qui est conseiller municipal délégué à la sécurité qui va nous présenter le rapport du SIVU centre de secours.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

9	Direction générale des services : Rapport d'activité 2016 - SIVU Centre de secours
---	--

M Yann Allot :

La loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L 5211-39 du CGCT) impose aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Chaque maire doit ensuite en faire communication à son conseil municipal.

Le SIVU a présenté et diffusé son rapport d'activité 2016 lors de son conseil syndical du 29 juin dernier.

Le Comité syndical s'est réuni deux fois en 2016 les 24 mars et 29 juin.

Le centre de secours de Concarneau a été inauguré le samedi 4 juin 2016.

En 2016, deux versements ont été sollicités, pour un total de 244 224,92 € :

- soit 172 325,08 € pour Concarneau,
- 48 771,74 € pour Trégunc
- et 23 128,10 € pour la CCPF.

Le syndicat a procédé au versement de 650 K€ au SDIS 29 dans le cadre de la contribution 2016.

Les emprunts ont été mandatés à hauteur de 178 574,85 € pour le capital et 56 855,34 € pour les intérêts.

Un emprunt a été réalisé auprès de la banque postale pour 650 K€ selon les modalités suivantes :

- Sur une durée de 15 ans à taux variable EURIBOR 3 mois avec une marge de +0,54 % pour un versement le 5 décembre 2016 (mode d'amortissement constant ; périodicité trimestrielle).

Le budget 2016 a été voté le 24 mars 2016, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 244 225 € et à la section d'investissement à la somme de 1 297 290 €, afin de financer les 25 % restants. En 2016, deux versements seront sollicités (aux 1^{er} et 2^e semestres), pour un total de 172 325 € pour Concarneau, 48 772 € pour Trégunc et 23 128 € pour la CCPF.

Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée.

Dont acte.

M André Fidelin :

Merci Yann. Le SIVU centre de secours est là pour porter l'emprunt avec une répartition par commune en fonction du nombre d'habitants. Il y a un autre critère, il s'agit des interventions je crois.

Il y a plusieurs critères ? Est-ce que vous pourriez nous donner d'autres éléments Mme Ziegler ?

Mme Nicole Ziegler :

Sur le nombre d'interventions et les critères, je n'ai plus ça en tête. Mais effectivement, c'est un SIVU qui a été créé pour la construction du centre de secours. Ensuite, la propriété passera au SDIS.

Par contre, je vous le redis, il serait bon que CCA prenne la compétence. Cela permettrait d'avoir des fonds d'État un peu plus conséquents. Je vous l'ai dit, je suis disponible pour venir en discuter avec vous et la direction du SDIS. Ça peut être important pour CCA.

M André Fidelin :

Entendu. Il n'y a pas de vote. Il n'y a pas d'autres remarques ?

C'est peut-être à condition d'étendre le périmètre d'intervention.

Mme Nicole Ziegler :

Pas forcément. Tout ça se discute.

M André Fidelin :
C'est à suivre.

Mme Nicole Ziegler :
La balle est dans votre camp.

M André Fidelin :
D'accord.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

10	Urbanisme : Aménagement du quartier de la Gare - Choix du concessionnaire et approbation du traité de concession
----	--

M André Fidelin :

Je vais présenter les dossiers d'urbanisme si vous le voulez bien.

La Ville de Concarneau souhaite développer sur le secteur de la Gare un nouveau quartier d'habitat à proximité immédiate du centre-ville, offrant une diversité de logements, collectif et individuel, locatif social et accession ainsi que des espaces publics de qualité (jardins publics, cheminements piétons, stationnement public) et quelques services et commerces. Le programme prévoit environ 230 logements dont 50 logements sociaux et 550 m² de surfaces commerciales et de services.

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil municipal a approuvé l'opération d'aménagement sous la forme d'une concession et autorisé le lancement d'une consultation pour rechercher un aménageur en créant, à cet effet, une commission « ad hoc », chargée de donner un avis sur les propositions déposées.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 30 mars 2017, deux candidatures ont été reçues : la SAFI et NEXITY FONCIER CONSEIL. Après admission de leur candidature par la commission « ad hoc » réunie le 10 mai 2017, un dossier de consultation leur a été adressé le 16 mai 2017. Sur les deux candidatures, seule la SAFI a déposé une offre.

La commission s'est réunie à deux reprises pour étudier cette offre : le 11 juillet 2017 et le 6 septembre 2017 (après l'audition du candidat le 4 septembre 2017).

Au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation, la commission a proposé de retenir l'offre de la SAFI.

Dans le cadre d'une concession d'aménagement, un traité de concession, dont un projet est annexé à la présente délibération, doit être signé entre le concédant et le concessionnaire. Il précise les obligations de chacune des parties et notamment : l'objet du contrat, sa durée, les conditions dans lesquelles il peut éventuellement être prorogé ou modifié, les conditions de résiliation, les conséquences de l'expiration de la concession ainsi que les modalités opérationnelles et financières de l'exécution de la concession.

La concession d'aménagement du quartier de la Gare est prévue pour une durée à 8 ans. Le bilan financier prévisionnel de l'opération, annexé au projet de traité de concession, est estimé à 3 422 850 € HT et la participation financière de la Ville pour les équipements publics à 545 000 € HT, conformément à la délibération du conseil municipal du 16 mars 2017.

Vu l'avis favorable de la commission « ad hoc » en date du 6 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 6 septembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner en qualité de concessionnaire, la SAFI, Société d'Aménagement du Finistère, société anonyme d'économie mixte ;
- d'approuver le traité de concession ci-joint et les documents qui y sont annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit traité et toutes les pièces y afférentes.

Voilà pour la présentation de cette délibération qui concerne le choix du concessionnaire et l'approbation générale du traité de concession. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, en ce qui concerne le choix du concessionnaire, je l'ai dit lors de la dernière commission urbanisme, nous sommes favorables à ce que le concessionnaire soit la SAFI. C'était le seul d'ailleurs à avoir répondu. Cela nous allait très bien. Je vous l'ai dit aussi, il serait sans doute aussi souhaitable que dans les orientations d'aménagement de ce nouveau quartier, vous puissiez intervenir au niveau de la SAFI pour qu'il y ait au moins une réflexion sur la création de bâtiments publics pour les jeunes ou pour les associations. Mais surtout, nous considérons qu'une politique d'urbanisme pour une ville comme Concarneau ne peut pas se contenter de n'être qu'une juxtaposition, une addition de nouveaux quartiers,

sans concertation, sans vraiment de vision partagée de ce que peut devenir la ville. Il serait donc urgent de faire travailler un urbanisme sur le développement de notre ville. Tout cela a des conséquences, comme vous le savez, sur les problèmes de circulation bien sûr, mais aussi sur les problèmes d'approvisionnement en eau, sur l'assainissement, nous ne voyons nulle part apparaître ces problématiques, nous souhaitons pouvoir y travailler. Ce pourrait être en commission urbanisme, ou en commission élargie urbanisme-travaux. Nous pourrions aussi peut-être aller plus vers l'éco-construction. C'est ce que nous avons déjà réclamé pour des quartiers auprès du centre-ville. On pourrait aussi l'envisager pour ce quartier-là ou pour d'autres qui risquent de sortir très rapidement des cartons de la ville de Concarneau.

M André Fidelin :

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur ce dossier ? Claude ?

M Claude Drouglazet :

J'ai participé à toutes les réunions. Ce que je peux dire, c'est que nous avons quand même travaillé sérieusement. On connaît la SAFI, elle a programmé des travaux d'aménagement de centre-ville dans plusieurs villes du Finistère. On sait à peu près où on va. Maintenant, le projet est sur 8 ans. Il faut avoir conscience de cela. Jusqu'en 2020, nous les élus, nous aurons certainement une maîtrise en terme de permis de construire, on est associé de près à ce projet par la SAFI. Mais c'est vrai qu'on a pas le droit de se rater sur un projet comme ça. Je pense qu'il faudra vraiment bien réfléchir et ne pas se tromper. C'est vrai que l'association avec la commission travaux me paraît importante dans cette affaire, vu les conséquences que ça peut avoir en terme de déplacements, de mobilité, en terme d'assainissement, d'eau. Sans compter que dans ce quartier-là, il y a l'opération HLM à l'école du Lin qui est en cours et presque terminée. Il va y avoir le projet Crown derrière. Ça fait plusieurs centaines de logements dans un secteur relativement restreint. Je souhaite que l'on soit associé, mais c'est prévu dans le contrat de concession, il y a un élu, voire un technicien qui sera pendant toute la durée de la réflexion associé aux travaux de la SAFI. Je m'en félicite mais il faut que l'on reste très vigilant. En tout cas je voterai la délibération.

M André Fidelin :

Il y a un vote, je ne vais pas anticiper sur le vote, mais c'est vrai que la SAFI peut être judicieux, dans la mesure où l'expérience d'aménagement de friches SNCF avec la Gare de Roscoff, entre autres. En ce qui concerne la ville de Concarneau, dans le traité de concession nous voyons la place de la ville de Concarneau dans le projet, contrôle de conformité, équipements publics, choix des acquéreurs, des biens cédés, le prix de cession, participation aux réunions de chantiers, visa des permis de construire par la ville avant dépôt, le contrôle financier également. Le concédant fournit un compte-rendu financier annuel avec son bilan prévisionnel, plan de trésorerie, soumis à l'examen du conseil municipal. Un élu pourra siéger à la commission d'appel d'offre interne de la SAFI avec voix délibérative, choisir les prestataires en charge de l'étude de la maîtrise d'œuvre et des travaux. Et ensuite, la validation des projets par la ville, avant exécution. La SAFI est missionnée pour piloter ce projet d'aménagement mais la ville est très impliquée également dans les choix et les négociations à venir, avec le souci de répondre à un équilibre d'habitation. Je pense aux habitations sociales, vous savez que sur ce site, nous avons prévu, par convention dans le cadre de la réhabilitation de Kerandon, un transfert de logements vers le quartier de la Gare. Cela a été acté par convention avec Finistère Habitat. C'est ce dont on tiendra compte évidemment. Ensuite, ce qui est important, c'est l'équilibre entre la densité d'habitation et les espaces verts, la voie verte. Nous sommes dans le prolongement de la voie verte qui va arriver sur la partie Sud du site. Nous devons également maintenir un parc de stationnement suffisant. Il semblerait qu'il soit à peu près identique à l'existant, si on enlève la présence des campings-cars. Ce qui est important, c'est un aménagement qualitatif qui soit équilibré et qui réponde à des attentes. Je crois aujourd'hui que la friche de la Gare mérite une autre dimension bien plus qualitative. C'est ce dont nous allons nous employer. Vous voyez également la sortie sur l'Avenue Robert Jan, Xavier nous en parlera tout à l'heure.

Nous sommes sur les grandes lignes il est évident que nous serons très attentifs sur ce qui pourra se faire sur ce terrain qui se trouve au cœur de la ville. Il ne faut pas se rater. Il y a un jardin public qui est prévu également. Voilà en gros, mais nous n'allons pas revenir sur le contenu du traité de concession. La commission urbanisme sera régulièrement concertée dans le déroulement de cette zone d'aménagement. Xavier, je te laisse compléter pour le plan technique, les travaux.

M Xavier Calvarin :

Juste une remarque que Marc aurait fait s'il avait été là. Il aurait rappelé que tous les programmes immobiliers actuellement en cours sur la ville sont des programmes issus du PLU qui est en vigueur. On ne

déroge absolument pas au PLU qui a été voté par l'équipe précédente. C'est la première chose. Ce projet est sur 8 ans. Il y a normalement deux tranches au niveau du bâti. Et il faut savoir que la révision du PLU est prévue sur une durée de 3 ans. Nous avons quand même suffisamment de temps pour travailler sur les autres projets. Celui-là est déjà bien abouti. Au niveau de l'éco-construction, c'est vrai qu'à chaque conseil on entend parler d'éco-quartier ou d'éco-construction. Ce sont souvent des règles génériques qui sont évoquées par les uns et par les autres. Ici, on a eu une première réunion avec la SAFI et un des promoteurs éventuels qui serait intéressé. On a rappelé un certain nombre d'exigences justement du développement durable suivant l'Agenda 21, à savoir de faire retirer de l'îlot même bâti, tout ce qui est cheminement de véhicules. Ça fait partie des mesures concrètes. Quand on parle d'éco-quartier, ça veut dire cela aussi. Ça veut dire que ces bâtiments que vous voyez dans la partie centrale seraient desservis en parkings souterrains par des pénétrantes extérieures à l'îlot de vie où les habitants pourraient bénéficier des espaces verts et non pas les véhicules. C'était un des points que nous avons abordés pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours. Ensuite, nous avons aussi la problématique du cadre de vie avec les bacs enterrés. Vous savez que c'est un peu le cheval de bataille que Concarneau a au niveau de CCA. Nous sommes en train de faire des quartiers avec 200-250 appartements et on se retrouve à faire des surfaces construites pour lesquelles on dédie des mètres carrés pour entreposer des bacs. À une époque où on a du mal à loger tout le monde, il est aberrant que l'on fasse encore construire des mètres carrés habitables, pour uniquement stocker des bacs. Ça fait aussi partie de la politique que l'on veut aussi mener sur la ville au niveau de l'éco-construction. Les surfaces construites doivent servir aux habitants et non aux poubelles. Pour les poubelles, il y a des mesures qui existent, il y a des bacs que l'on peut externaliser et préserver les habitants de ces nuisances. C'est un des points sur lesquels on s'est aussi bagarrés. Au niveau de l'éco-quartier, là encore, nous avons deux jardins sur cet espace-là. Nous avons le jardin de la Gare qui est juste derrière le bâtiment de la Gare, et vous avez le Belvédère qui surplombe l'extrémité Sud de ce quartier-là avec une voie centrale paysagée qui permettra aux usagers de traverser ce quartier sur un espace paysagé pour rejoindre la voie douce. Au niveau de ce quartier-là, le quartier éco-construit, je pense que nous remplissons un certain nombre d'exigences dès à présent. Il y aura une piste cyclable qui va le traverser. Au niveau des bâtiments il faut savoir que de toute façon, nous sommes en RT2012 pour l'instant, une partie de ce quartier se fera sur la RT2020, la 2^e tranche. La RT2020 risque d'imposer des bâtiments passifs qui seront non impactant sur la pollution de l'air. Il répondra quand même à beaucoup d'exigences de tout ce que l'on appelle l'éco-construction. On n'a pas de label pour l'instant, on n'en pas encore discuté avec le lotisseur ou le promoteur s'il y a matière ou pas à avoir un label, par contre les exigences de la ville seront claires.

Concernant le problème de l'eau, on répond aussi aux objectifs cités par l'État. L'État veut justement recentrer dans les cœurs de ville l'habitat, parce que la plus grande perte d'eau que nous avons, c'est justement sur les réseaux qui partent sur les campagnes où on a des pourcentages de pertes dans les réseaux, énormes. Le fait de concentrer l'habitat sur des secteurs proches du centre-ville fait que nous avons des pertes sur des réseaux bien moindres. Nous avons rationalisé de cette manière l'eau. Il faut savoir qu'en 2008, quand nous sommes arrivés, on perdait plus de 30 % de l'eau que l'on produisait. Ce sont des quantités énormes. On a la capacité de fournir les quartiers en eau. Nous sommes d'ailleurs cette année une des communes qui n'a pas eu besoin de recourir à une dérogation dès le mois de juillet, comme Quimper ou Brest. Nous avons tenu plus d'un mois un mois et demi de plus. Nous ne sommes pas en période exposée. Pour l'instant cela se passe bien. Le but est que l'eau produite soit utilisée et non pas perdue.

M André Fidelin :

Merci Xavier, est-ce que tu peux rajouter un complément d'information sur le parking Nord.

M Xavier Calvarin :

Les deux parkings feront 350 places environ, 215 en haut et 135 en bas. Il y aura effectivement une pénétrante qui se fera sur la partie proche du collège des Sables-Blancs. Mais ce sera uniquement une pénétrante sortie qui ne sera pas traversante du quartier pour ne pas que le quartier soit un raccourci. Ce sera un accès qui permettra de décharger le centre-ville à partir du quartier de Kerneac'h et permettre d'avoir un parking accessible à partir du secteur de Kerneac'h avec 215 places de stationnement.

M André Fidelin :

Voilà globalement pour l'instant, ce que l'on peut vous dire sur les grandes lignes de cet aménagement. La délibération présentée nous permettra le choix du concessionnaire, la SAFI entre autres.

Oui, Mme le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste reposer une question que j'avais déjà posée l'autre fois. Cela concernait le parking Nord. Il est actuellement occupé par les campings-cars, que vont-ils devenir ? J'avais déjà posé la question. Ils occupent tout l'espace.

M André Fidelin :

Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je vais vous faire une réponse de Normand. Ce sont les origines de notre Maire, vous m'en excuserez. Pour l'instant nous n'avons pas forcément la solution pour les campings-cars. C'est une réalité. Par contre, il faut savoir que dès maintenant, dès que l'on fait une aire pour campings-cars, on est obligé de la faire aux normes des campings. Ce sont des coûts très importants que les campings caristes ne veulent pas payer. Au printemps nous avons rassemblé les propriétaires des campings de Concarneau, et on a essayé de voir avec eux comment promouvoir les campings de Concarneau pour qu'ils puissent accueillir ces camping-cars à des conditions tarifaires relativement intéressantes. Ils ont souvent de la capacité pour les accueillir, surtout hors saison. Ça répondrait déjà à une partie de notre problématique. Par contre, il se pose le problème du 15 juillet au 15 août sur lequel on a trouvé quelques solutions de repli, comme équiper d'une borne le parking du lycée Pierre Guéguin de manière à rajouter une cinquantaine de places pour des campings caristes, en traçage on pourrait à peu près arriver à ce nombre-là. Si vous avez eu la curiosité d'aller sur le parking de la Gare, quand vous voyez comment ils sont serrés sur ce parking-là, ils sont à la limite de pouvoir sortir de leur camping-car en ouvrant des portes qui sont très étroites. De toute façon, même si on devait faire une aire de campings-cars, pour la même capacité de campings-cars il faudrait quasiment trois fois la surface. Or, on n'a pas dans le foncier proche du centre-ville, ce genre de disponibilité. Les seules possibilités qui existent, comme certaines villes qui l'ont fait, Saint-Malo ou La Rochelle, ce sont des parkings de délestage à l'extérieur, qui créent avec leurs réseaux de bus, des navettes pour des campings caristes qui acceptent de le faire, parce que dans ces communes-là, il n'y a pas la possibilité de les accueillir en cœur de ville. Par contre, ils les accueillent dans des conditions satisfaisantes grâce à ces navettes. Je pense que ce sera vers cette piste-là qu'il faudra aller.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Concernant la politique que la ville pourrait mener pour les campings-cars, j'ai remis un travail qui a été fait par Finistère Tourisme. Je pense que Mme Lemonnier a dû le recevoir également au titre du tourisme. Il permet de déterminer une politique municipale pour la création de zones de campings-cars avec tout ce que ça peut apporter au niveau économique. J'ai entendu M Calvarin nous parler de parkings souterrains pour les logements. Il a été aussi évoqué lors d'une commission urbanisme, la possibilité de faire un parking souterrain, l'idée avait été émise en tout cas, sous le belvédère. Je sais qu'on m'avait dit à l'époque, que le modèle économique n'était pas rempli, on va dire ça comme ça. Je pense qu'on aurait pu pousser un peu la réflexion, et surtout voir avec les propriétaires d'appartements sur Concarneau, qui ont des problèmes de stationnement notamment l'été, et voir avec certains hôtels qui auraient pu financer un certain nombre de places de parking. Je pense que cela aurait été un plus pour la ville et son attrait touristique.

M André Fidelin :

Antony.

M Antony Le Bras :

Je vais faire comme Marie et je vais poser une question que j'ai déjà posée la dernière fois, peut-être que la réflexion a avancé. Comment envisagez-vous la traversée de la voie verte par la voie automobile qui donne sur l'avenue Robert Jan ?

M Xavier Calvarin :

C'est le même genre de traversée qu'il y a partout, à savoir des chicanes comme vous les avez sur la voie verte dès que vous allez vers Rosporden. Vous avez des traversées de véhicules à plusieurs endroits donc il y a un système de barrièrage qui est installé de façon à ce que les gens qui arrivent savent qu'ils vont traverser un axe qui est d'ailleurs bien plus important que celui-là. Ici c'est juste qu'une desserte de parking donc il n'y aura pas non plus un flux de véhicules très important. On ne se fait pas trop de soucis

là-dessus. Pour revenir au parking souterrain, effectivement, on avait fait une demande auprès des gestionnaires de parkings comme Vinci, Eiffage et autres. Il y a deux ans de cela, ils avaient un coût de 13 000 € par place, pour l'instant, on en est resté là. Mais comme ce projet est sur 8 ans, ce dossier n'est pas clos, dans la mesure où les problèmes de stationnement à Concarneau ne sont toujours pas réglés. C'est une solution que j'avais évoquée dès le départ si vous vous rappelez, et le portage financier de cet équipement-là par contre, on aimerait qu'il soit pris en charge par l'entreprise privée. La ville n'a pas vocation à devenir un gestionnaire de parkings payants. On va continuer vers là. Il faut savoir que pour l'instant, personne n'a été retenu comme aménageur de ce secteur-là. Lorsque l'on arrivera au choix des aménageurs, on pourra mettre dans les options de l'aménagement, l'équipement ou l'aménagement de ce parking-là qui pourrait sortir sur la rue des jardins. Techniquement c'est possible, on sait que l'on peut faire au minimum deux niveaux complets sur toute cette surface. Après, avec un jardin sur la partie toiture, ça pose des contraintes assez importantes.

M André Fidelin :

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais apporter quelques précisions sur le projet parce que cela n'a pas été dit. L'architecte des bâtiments de France sera impliqué dans l'affaire parce que ça reste dans son domaine de compétences. Ce n'est pas neutre, même s'il ne donne pas toujours satisfaction. Il représente quand même l'État, ce qui n'est pas neutre. En ce qui concerne les riverains de la rue des jardins qui étaient très inquiets, je pense qu'on peut leur dire que déjà dans les premières esquisses, ce qui était prévu c'est qu'il y a un bâti similaire des deux côtés de la rue. On peut leur dire qu'ils n'auraient pas d'immeuble devant chez eux, normalement sur toute la hauteur, sur toute la longueur.

M Xavier Calvarin :

C'est l'habitat individuel que vous voyez au sud - sud/ouest pour créer vraiment une allure de ruelle avec des maisons de part et d'autre. C'était dès le début une des exigences qu'on avait posée.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voudrais savoir ce que représente la tache bleue ?

M Xavier Calvarin :

C'est un bassin.

Mme Marie Le Meur :

C'est un bassin.

M Xavier Calvarin :

Oui, c'est un bassin.

M André Fidelin :

Voilà pour la présentation de ce dossier et le choix de la SAFI. Je propose de le soumettre au vote.

Quels sont ceux qui sont favorables à ce que ce soit la SAFI qui soit l'aménageur ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme G Le Meur).

Conseil municipal du 21 septembre 2017

11	Foncier : Impasse la Feloupe - Vente d'un terrain à un riverain
----	---

M André Fidelin :

Monsieur Gaby PRAT, propriétaire d'une habitation dans le quartier du Parc de l'Océan a fait part de son souhait d'acquérir une portion de terrain communal (70 m²) bordant sa propriété et donnant Impasse de la Feloupe. Il s'agit d'un talus comportant quelques arbres.

Ce terrain libre de toute occupation, est situé dans le domaine privé de la commune, n'étant pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

La vente, si elle est décidée, se fera aux conditions suivantes, proposées et acceptées par Monsieur PRAT :

- vente au prix de 70 € le mètre carré de cette parcelle cadastrée Section CD numéro 116 (prix Domaines).
- Les frais divers liés à cette vente (acte administratif et publicité foncière) s'ajouteront au prix de vente et seront à la charge de Monsieur PRAT.

La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à cette vente le 6 septembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de cette portion de terrain de 70 m²(parcelle cadastrée section CD numéro 116) aux conditions énoncées,

et

- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

12	Foncier : Transfert en pleine propriété à CCA de terrains non commercialisés à la Boissière
----	---

M André Fidelin :

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les biens appartenant au domaine privé des communes, situés en zone d'activités économiques ou classés au document d'urbanisme comme étant à vocation économique, peuvent être transférés en pleine propriété à l'établissement public de coopération intercommunale dans la mesure où ces biens sont destinés à être revendus à des tiers.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération a approuvé, par délibération du 11 mai 2017, les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété de deux terrains communaux à CCA.

Les deux instances (CCA et commune) doivent le faire au plus tard, un an après le transfert de compétences économique, donc avant le 31 décembre 2017.

Il revient donc à la commune de Concarneau de délibérer à son tour pour le transfert de ces deux terrains.

Il s'agit des parcelles cadastrées ZI numéro 116 (17 620 m²) et ZK numéro 114 (30 380 m²), classées en zone Ui* à la Boissière, près de l'échangeur de Coat Conq. (** activités à caractère industriel ou artisanal incompatibles avec l'habitat*)

Le service France Domaines a établi pour ces biens une estimation de leur valeur vénale :
- 7 € le mètre carré soit la somme de 336 000 € (estimation en date du 17 février 2017).

La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à ce transfert en pleine propriété le 6 septembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ce transfert aux conditions énoncées,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

Ce sont des terrains qui sont bien placés parce qu'on est à côté de l'échangeur de Coat Conq. Il y a une problématique sur les réseaux d'assainissement mais ce sont des terrains qui vont être convoités et qui le sont déjà.

Est-ce que vous avez des remarques ?
Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Juste pour l'histoire, j'étais élu à l'époque où la ville a acheté ce terrain-là. Derrière cet achat, il y avait un projet, vous faites bien de parler de l'échangeur, c'était de créer un centre de groupage pour l'ensemble des produits de la mer de la Cornouaille. Le projet avait été très avancé, mais pour des raisons obscures, il a capoté notamment grâce à nos amis Bigoudens.

M André Fidelin :

Attention à ce que tu vas dire envers les Bigoudens.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Sinon nous allons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

13	Foncier : Ouverture d'une enquête publique de déclassement - Square des Filets bleus - Résidence Autonomie
----	--

M André Fidelin :

La gestion du domaine communal appelle l'organisation de procédures administratives qui prennent la forme, soit de classement dans le domaine communal, soit de déclassement du domaine communal, suite à l'organisation d'une enquête publique.

A l'occasion de travaux nécessaires à la démolition puis à la reconstruction de la véranda de la Résidence Autonomie (ancien Foyer-Logement), les différents services instructeurs se sont rendus compte qu'une partie minime empiète sur le Domaine Public (11,22 mètres carré). La moitié de la véranda à reconstruire est concernée.

Cette véranda a été construite il y a plusieurs décennies. Elle accueille aujourd'hui le personnel soignant de l'établissement et ne répond plus aux normes pour assurer de bonnes conditions de travail.

La Résidence Autonomie est la propriété de la Société Anonyme HLM «LES FOYERS» qui souhaite que le dossier foncier soit régularisé avant de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. En effet, aucune autorisation de construire ne peut être accordée sur le Domaine public.

Il s'agit donc de régulariser au niveau du cadastre l'emprise du bâtiment sur le Domaine public par l'intermédiaire d'une enquête publique de déclassement. Un commissaire enquêteur devra être désigné pour l'organisation de cette enquête, qui aura lieu en mairie dans les prochaines semaines, pour une durée légale de quinze jours.

Notre conseil se prononcera à nouveau sur ce dossier après remise du Rapport et des Conclusions du Commissaire Enquêteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans un premier temps,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

C'est une régularisation administrative. Je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

14	Foncier : Vente de terrain communal - Rue des Tulipes - Appel à candidature sans mise à prix - Désignation de l'acquéreur
----	---

M André Fidelin :

Le conseil municipal par délibération en date du 22 juin 2017 a décidé la vente du terrain communal du Dorlett sous forme d'appel à candidature sans mise à prix. Pour rappel, il s'agit d'une parcelle de 650 m² peu arborée, peu visible et enclavée, rue des tulipes, entre la rue des roses et la rue des lilas.

Cette procédure prévoyait la remise aux personnes intéressées d'un cahier des charges précisant les modalités de la procédure ouverte et d'un dossier d'urbanisme. La date de remise des offres a été fixée au plus tard le 31 août 2017 à 17h00, date à laquelle cinq offres sont parvenues en mairie. Huit dossiers ont été retirés.

La commission d'Urbanisme chargé d'ouvrir les plis contenant les offres s'est réunie le 8 septembre 2017, en présence de Monsieur le Maire et de l'Adjoint aux Finances. Elle a procédé à l'étude des propositions suite à l'ouverture des plis, comme le prévoyait le cahier des charges.

Les élus ont décidé à l'unanimité de proposer au conseil municipal, au vu des pièces contenues dans les dossiers (nature du projet, programme prévisionnel des travaux, offre de prix, capacité financière....) :

- la vente du terrain à Madame Mathilde BOUCHET, aux prix et conditions proposés, à savoir 80 000 € hors frais pour construire un bâtiment d'un seul niveau sous toiture et y développer l'activité paramédicale existante et contiguë au terrain, à savoir un cabinet d'orthophonie (25 rue des Roses).

Le service foncier est chargé de mettre en œuvre la procédure administrative réglementaire pour finaliser la vente de ce bien, notamment la rédaction de l'acte de vente.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'offre reçue aux prix et conditions exposés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette vente à Madame Mathilde BOUCHET ou toute personne physique ou morale s'y substituant.

Voilà la présentation de ce dossier. Je ne sais pas si vous avez vu le procès-verbal de l'ouverture des plis pour la vente de ce terrain. Nous avons reçu sept offres qui ont toutes été analysées. Que ce soit sur la surface au sol, c'est-à-dire l'emprise au sol par rapport à ce terrain de 650 m². La hauteur du bâtiment devait répondre au PLU, mais nous étions très attachés à ce que ce bâtiment ne soit pas trop haut de manière à ce que les riverains aient une vision suffisante. Le positionnement par rapport à la rue était également important par rapport aux riverains de l'autre côté. Ensuite une attention était portée sur la qualité architecturale du projet qui nous a été présenté. Nous avons également tenu compte d'un équilibre minéral/végétal de manière à équilibrer l'ensemble sur cette parcelle qui est une petite parcelle. Il fallait que l'on soit très vigilant sur ce point de vue également.

Il y a eu un vote à l'unanimité après l'analyse des offres. Nous n'allons pas entrer dans le détail de chaque offre mais si l'ensemble de la commission accompagnée du Maire et de son adjoint aux finances ont voté à l'unanimité, c'est que le choix était probant. Oui Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Pour une question de forme, il aurait été indispensable pour les élus qui sont autour de la table et qui ne sont pas membres de la commission urbanisme d'avoir le PV que vous avez décrit. J'entends bien, toutes les règles ont été respectées, tout a été fait, le vote à l'unanimité, c'est très bien. Mais, nous avons en tout et pour tout, pour information, une demie page, sans éléments qui nous permettent de suivre la procédure et de voir les différentes étapes qui ont abouti à cette proposition. Ça m'arrive quelques fois de faire ce genre de remarques qui sont des remarques de forme. Mais c'est vrai qu'il serait intéressant, sans faire des délibérations qui font 10 pages, de joindre des annexes comme on peut en avoir sur d'autres sujets, sur certains dossiers qui ont fait couler un peu d'encre, ça serait le minimum. Merci.

M André Fidelin :

Un rappel, c'est que dans les commissions, comme dans la commission urbanisme, il y a des représentants de chaque groupe, y compris de l'opposition, Mme Ziegler était présente, pardon, j'ai dit une bêtise ?

M Xavier Calvarin :

Elle était invitée.

M André Fidelin :

Elle était invitée ? Il y avait Claude.

M Claude Drouglazet :

Je pense que la commission a effectivement travaillé sur les sept projets. Celui qui est sorti du lot était largement le meilleur de tous les points de vue. Il n'y avait pas photo.

M André Fidelin :

Mais on pourra vous envoyer le procès-verbal.

Il y a d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme G. Le Meur). M A Le Bras s'étant absenté au moment du vote.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

15	Direction générale des services : Clause d'insertion sociale dans les marchés publics - signature de la charte départementale
----	---

M Xavier Calvarin :

Dans le cadre de l'Agenda 21 local approuvé le 18 mai 2017, la ville de Concarneau a pour objectif de modifier progressivement les achats municipaux pour une commande publique responsable dans la perspective de développer les conditions d'une économie soutenable pour maintenir et créer de l'emploi sur le territoire.

À ce titre, la mise en œuvre des clauses d'insertion sociales dans les marchés publics s'inscrit dans cette orientation.

La mise en œuvre des clauses d'insertion permet de :

- faire de la commande publique un levier pour l'emploi ;
- proposer à des personnes éloignées du marché du travail d'accéder à l'emploi en leur proposant des offres dans des secteurs d'activité en tension ;
- favoriser l'accès à l'emploi durable par un partenariat étroit avec les entreprises et branches professionnelles concernées ;
- sensibiliser le monde économique à l'insertion professionnelle.

Les principaux marchés visés et expérimentés sont des marchés de travaux (travaux publics, bâtiments) et de prestations de service, du fait de la nature du travail plus adaptée à l'insertion dans ces secteurs d'activités mais également parce que l'objectif de ces clauses est d'agir sur l'emploi local.

Le code des marchés publics prévoit le cadre réglementaire de la mise en œuvre des clauses d'insertion (ordonnance du 24 juillet 2015 et décret d'application du 25 mars 2016).

Article 38 : L'insertion, une condition d'exécution du marché.

Article 38/52 : L'insertion, une condition d'exécution du marché et un critère de choix de l'offre.

Article 52/58 : Une variante insertion dans les critères de choix de l'offre.

Article 28 : L'insertion professionnelle en tant qu'objet du marché.

Article 36-1 : Les marchés ou lots réservés à des structures accueillant des personnes handicapées ou des structures

Article 36-2 d'insertion par l'activité économique.

Le conseil départemental a mis en place une plate-forme d'activation des clauses d'insertion (ACTIFE pour la Cornouaille) qui vise à :

- inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans cette démarche ;
- accompagner les entreprises attributaires de marchés publics à trouver la solution qui convient à leurs besoins de recrutement en répondant aux objectifs de la clause ;
- assurer le suivi des bénéficiaires des clauses ;
- contrôler l'exécution de la clause et en faire retour aux maîtres d'ouvrage.

Cette charte définit le cadre partenarial dans lequel s'opèrent les relations entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises et leurs représentants et les partenaires de l'insertion. S'appuyant sur un dispositif commun d'accompagnement des entreprises, elle vise à harmoniser les pratiques des co-signataires, dont font notamment partie les représentants des entreprises (Fédération française du bâtiment, Fédération départementale des travaux publics, CAPEB...).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer à la charte départementale relative à la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vous avez en pièce jointe la charte départementale relative à la mise en œuvre, celle-là va être officialisée par la signature de la mairie. On applique déjà ces clauses, le premier projet sur lequel on a appliqué ces clauses est le pôle nautique à La Croix. Depuis, le soutien du conseil départemental est

conditionné par l'acceptation de ces clauses, ce qui est tout à fait logique. C'est tout à fait en conformité avec l'Agenda 21 de la ville. On est très content d'y adhérer.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Comment ne pourrait-on pas adhérer à ce principe ? Sauf qu'il ne faut que cette clause-là ne soit pas une clause de bonne conscience il faut que ce soit aussi une clause faite par les entreprises. Je pense que là il faudra être très vigilant, y compris dans les appels d'offres.

M Xavier Calvarin :

Ce n'est pas une clause de bonne volonté. Il y a une méthode de calcul avec le soutien de l'ACTIFE qui permet de définir pour chaque marché dans l'enveloppe quelle sera la part qui devra revenir systématiquement aux entreprises de soutien à l'emploi, c'est un peu plus délicat.

Tous les métiers ne peuvent pas être affectés de cette clause. Certains sont trop techniques. Par contre, sur une enveloppe globale, on a un pourcentage qui est facile à tenir, donc on le fait.

M André Fidelin :

Merci.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

16	Techniques : Effacement des réseaux rue de Lanriec - Programme 2017 - Convention avec le SDEF - Enfouissement d'une portée supplémentaire - route de Penhars Poulyoud
----	---

M Xavier Calvarin :

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention a été signée entre le SDEF et la commune de Concarneau afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF, pour l'enfouissement des réseaux rue de Lanriec, il convient d'enfourir une portée supplémentaire, route de Penhars Poulyoud, qui se trouve dans l'emprise du futur giratoire.

Considérant que selon le règlement financé voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	0 €
Financement de la commune	25 080 € pour la basse tension
	2 640 € pour l'éclairage public (fourreau)
	8 520 € pour les télécommunications
Soit au total une participation communale de	36 240 €

Considérant que les travaux situés route de Penhars Poulyoud ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication, le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 100 % du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 8 520 € TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux route de Penhars Poulyoud.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire, et le versement d'une participation estimée à un montant de 36 420 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Le gros intérêt pour la ville, c'est de ne plus avoir au-delà du poteau soutenant le réseau électrique, on va aussi enfouir le réseau PTT.

M André Fidelin :

Nous avons combien de linéaire, là ?

M Xavier Calvarin :

Sur la rue de Penhars, il n'y a que le tour du rond-point. Les réseaux pourront transporter le signal de la fibre.

M André Fidelin :

Merci Xavier.

M Xavier Calvarin :

On a le choix de le laisser en aérien, auquel cas, on économiserait cette somme-là avec tous les problèmes de vue premièrement, de risque de rupture en cas de coup de vent, comme on fait toute la rue de Lanriec, il aurait été aberrant de laisser à cette intersection-là une portion non traitée.

M André Fidelin :

Les travaux d'enfouissement doivent commencer quand ?

M Xavier Calvarin :

En fin d'année.

M André Fidelin :

On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

17	Eau-Assainissement : Engagement de la commune sur les prescriptions du guide de la protection des ressources en eau du Conseil départemental du Finistère
----	---

M Xavier Calvarin :

Dans le cadre de son projet stratégique 2010-2014 et afin de promouvoir une gestion durable de l'eau, le Conseil départemental a mis en place une animation départementale pour la mise en œuvre et le suivi des périmètres de protection de captage.

Il propose pour cela aux collectivités compétentes dans la production d'eau potable de s'engager :

- à respecter les prescriptions du guide de la protection des ressources en eau, dans le cadre de la mise en œuvre et/ou du suivi des périmètres de protection de captages existants ou à venir ;
- Déposer un dossier complet auprès de l'Agence régionale de la santé - Délégation territoriale (ARS-DT) pour obtenir la Déclaration d'utilité publique (DUP) dans les meilleurs délais ;
- Respecter les obligations réglementaires pour l'application des prescriptions de la DUP ;
- Réaliser le suivi agricole réglementaire durant les trois années de la mise en œuvre des périmètres et faire un point régulier sur les pratiques (3 ans) ;
- Mettre en place un comité local de suivi des périmètres de protection de captages et le réunir annuellement.
- à partager avec le Conseil départemental les éléments relatifs à la mise en œuvre et au suivi des périmètres de protection de captages de son territoire en retournant annuellement la fiche de suivi ainsi que toutes autres informations qui pourraient être sollicitées ultérieurement.

Cet engagement conditionne l'éligibilité aux aides du Conseil départemental pour les projets ou travaux dans le domaine de l'eau potable.

Un comité local de suivi de(s) périmètre(s) de protection de captage(s) serait constitué :

- les maires ou élus concernés par la protection des ouvrages,
- les représentants du Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des services d'assainissement collectif, s'ils sont concernés ;
- un représentant du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) concerné ;
- les agriculteurs propriétaires ou exploitants de parcelles des périmètres • les représentants des activités artisanales ou industrielles, s'ils sont concernés ;
- des conseillers agricoles des exploitants, le cas échéant, à titre d'experts ;
- l(es) association(s) de quartier, si elle(s) existe(nt) et si le périmètre est urbanisé. À défaut, une représentation des habitants concernés ;
- un représentant de la chambre d'agriculture et d'autres chambres consulaires, si nécessaire ;
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, au titre de la police de l'eau ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS), au titre de la police sanitaire ;
- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, compte-tenu de ses objectifs de préservation ou de reconquête de la qualité des ressources en eau ;
- le Conseil départemental du Finistère, au titre de ses responsabilités dans le domaine routier, s'il est concerné, et au titre de la promotion de la gestion durable de l'eau.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer à cette démarche,
- d'autoriser M le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant,
- de créer un comité local de suivi des périmètres de protection de captage.

M André Fidelin :

Très bien, vous avez des remarques ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire, parce que nous parlons des problèmes de l'eau, je vais vous parler des problèmes d'eau de

mer. Nous réclamons, et nous réclamons avec insistance qu'une prochaine commission municipale ait à traiter des problèmes de pollution qu'a connu la plage des Sables-Blancs cet été à deux reprises me semble-t-il. C'est peu dire que les réponses que vous avez eu à faire dans la presse ne nous ont pas convaincu. D'autant plus, fin du mois de juillet, un dimanche je crois que c'était le 23 juillet, une pollution a également eu lieu au Cabellou, à la plage des Bouchers et là, à notre grande surprise, il n'y a pas eu d'interdiction de baignade. Or, l'après-midi même, il y avait des enfants dans l'eau. Nous souhaitons, que ce soit en commission ou peut-être même lors d'un prochain conseil, que nous puissions avoir connaissance des problématiques liées à ces faits.

M André Fidelin :

Heureusement, nous ne sommes pas sur une zone de captage.

M Xavier Calvarin :

On a répondu une première fois dans la presse. Je sais que certaines personnes suspectent toutes les réponses qui viennent de la mairie y compris quand elles sont validées par le laboratoire qui nous fait les analyses. Ce que je réproouve un peu parce que j'ai pleine conscience en notre service de l'eau et en son directeur. Effectivement, nous avons eu deux pollutions qui ont été décelées lors de prélèvements, et qui ont immédiatement contredit lors des prélèvements lancés lorsque les pollutions ont été découvertes. Il y en a deux dont on ne connaît pas la source. On suspecte une source de type de déversement d'eaux usées dans le réseau d'eau pluviale soit par un camping car, soit par un bateau directement qui déverse ses eaux grises quand il mouille face à la plage. Ce sont deux clauses flagrantes. Celles-là il faut les attraper. Mais il est impossible de les attraper malheureusement c'est souvent la source.

La troisième pollution a clairement été identifiée. Il s'agit d'un défaut sur un petit secteur, de l'eau usée qui a débordé dans une rue et qui s'est engouffrée dans la bouche de collecte de l'eau pluviale. Les analyses ont été faites tout de suite. Elles se sont révélées négatives. Il n'y avait pas de pollution avérée. Les services ont tout de suite réglé le problème de ce bouchon qui avait lâché sur le réseau d'assainissement. Un point sera fait pas uniquement en commission travaux, il y a une réunion publique qui est prévue par le service de l'eau pour justement discuter avec les habitants, sur cette problématique des analyses sur les plages et également sur la valeur des seuils qui sont détectés. Il faut savoir que ces valeurs qui sont communiquées à la presse, si elles peuvent se retrouver 100 fois supérieures à la limite qui est tolérée pour garder la plage ouverte, elles sont plus de 100 fois inférieures à ce que l'on trouve dans les rivières. Tout cela pour vous donner un ordre d'idée des bactéries que l'on peut rencontrer. C'est vrai que c'est une notion de seuil, ça va être expliqué aux habitants. On compte aussi associer à cette réunion-là un expert de la Préfecture qui a en charge le ramassage des algues vertes. C'est un problème qui est récurrent tous les ans. Tous les ans nous avons des habitants qui viennent se plaindre de cette pollution aux algues vertes qui sont souvent confondues avec les algues brunes qui, elles ont des règles de ramassage complètement différentes. Ce sera l'occasion d'évoquer lors de cette réunion les deux problématiques, d'expliquer justement ces notions de seuil parce que c'est quelque chose d'assez technique qui n'est pas facile à appréhender. J'ai dû me le faire expliquer aussi parce que c'est vrai que les valeurs relevées semblaient importantes. Une fois qu'on a un comparatif avec les seuils qui existent, ne serait-ce que dans une mare ou une rivière, on voit les choses complètement différemment. Tout cela sera clairement expliqué aux élus de la commission travaux et à la population dans une réunion que l'on a prévu au mois d'octobre. La date est déjà arrêtée d'ailleurs. Il me semble qu'elle aura lieu la semaine qui suit les congés de la Toussaint de mémoire avec une réunion publique au CAC.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Il faut savoir que les décisions que nous avons prises sont des décisions préventives sur des situations très ponctuelles et qui ne relèvent pas de problèmes techniques liés au service de l'eau.

Après, quid !

Il y a d'autres remarques ? Mme le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Monsieur Calvarin n'a pas répondu à la deuxième question de Nicole qui était la plage des bouchers avec cette nappe d'hydrocarbure qu'il y avait le dimanche matin. Les pompiers étaient sur les rochers en train de la rechercher. Il y avait une forte odeur.

Mme Nicole Ziegler :

Et nous étions dans l'eau.

M André Fidelin :

C'est pour cela que vous êtes bronzées.

Mme Marie Le Meur :

La plage n'a pas été fermée.

Mme Nicole Ziegler :

Ce qui est surprenant c'est que l'après-midi la plage n'ai pas été fermée.

M Xavier Calvarin :

Je suis désolé, je n'ai pas eu connaissance de cet épisode.

M André Fidelin :

Tu étais en vacances. Moi non plus je ne le savais pas.

M Xavier Calvarin :

Les trois autres, c'est avéré, parce qu'on avait des prélèvements avec des mesures. Des hydrocarbures on en a malheureusement souvent dans l'avant-port. Les hydrocarbures circulent en surface. C'est souvent en remplissant les réservoirs des bateaux.

Mme Nicole Ziegler :

Pour être clair, il y a eu un coup de fil qui a été adressé par les pompiers, ce n'est pas moi qui les ai appelés, à la ville de Concarneau. Il y a un élu qui avait connaissance du problème.

M Xavier Calvarin :

A quelle date ?

Mme Nicole Ziegler :

Ça devait être le 23 juillet.

M Xavier Calvarin :

Je n'étais pas là.

M André Fidelin :

Ça t'arrange hein ! Ça l'arrange.

M Xavier Calvarin :

Je vous l'aurai dit si j'avais eu l'information mais je ne l'ai pas.

M André Fidelin :

Qui est l'élu qui n'a rien dit ?

M Xavier Calvarin :

C'est Yann en général.

M André Fidelin :

C'est toi Yann ?

Rires....

M Xavier Calvarin :

Tu as eu un appel ?

M André Fidelin :

Il faut un responsable Yann.

M Yann Allot :

Il faut un responsable, ok.

M Xavier Calvarin :

Est-ce que tu as eu un coup de fil le week-end du 23 juillet ?

M Yann Allot :

Oui, j'ai eu effectivement un appel des pompiers. Il a été difficile pour eux de chercher cette soi-disant cause parce qu'ils n'ont rien trouvé. Après, ça peut être un bateau au large. Sinon, ils n'ont rien trouvé du tout.

Mme Nicole Ziegler :

Qu'on ne sache pas d'où vient la pollution, je le conçois bien, mais il y avait bien du gazole sur l'eau.

Micro éteint....

M André Fidelin :

Dysfonctionnement de qui, de quoi ? De la ville ? Ce n'est quand même pas nous qui avons balancé l'hydrocarbure dans l'eau.

Mme Gaël Le Meur :

Quand la ville est informée d'un épisode comme celui-là, le principe de précaution c'est quand même de fermer la plage.

M André Fidelin :

Mais ça dépend de quelle surface.

M Yann Allot :

Les pompiers sont repartis après. Ils n'ont pas trouvé de nappe. La seule information qu'ils m'ont donnée c'est que c'était peut-être un bateau au large ou un plaisancier. Ils ont dit qu'il y avait de l'odeur mais ils n'ont rien trouvé.

M Xavier Calvarin :

Je vais répondre, la procédure est simple. On est souvent questionné par les pompiers. Pour les Sables-Blancs ce sont également les pompiers qui nous ont alerté sur une des deux pollutions que j'ai citée. Dès que les pompiers nous signalent les services de l'eau vont sur place, ils font un prélèvement, on a un contrat maintenant avec le laboratoire qui fait les analyses pour pouvoir le faire dès que l'on veut. Nous sommes bien au-delà des exigences de l'ARS. Si les pompiers se sont rendus sur place, et qu'ils n'ont trouvé aucune pollution, même s'il y avait des odeurs d'hydrocarbure, il n'y avait aucune raison de fermer la plage. D'après ce que me dit M Allot, les pompiers n'ont rien trouvé en terme de pollution. Or, une irisation sur l'eau se voit très bien, tous ceux qui font un peu de bateau le savent. S'ils avaient vu une nappe sur l'eau ils auraient bien évidemment alerté la mairie et on aurait tout de suite déposé l'arrêté. On n'a pas eu de demande des pompiers pour déposer un arrêté, sinon on l'aurait fait. On le fait à chaque fois.

M André Fidelin :

Si vous le voulez bien on va passer au vote.

Oui, Claude ?

M Claude Drouglazet :

J'ai une question à poser concernant l'eau et l'assainissement. La question m'a été posée par un habitant de Beuzec. Pendant la campagne électorale, notamment, certains ont promis le changement du château d'eau de Beuzec. Je voulais savoir où ça en était, est-ce que c'est toujours dans les cartons ? Apparemment ça répondait à une nécessité il y a trois ou quatre ans.

M André Fidelin :

A toi Xavier.

M Xavier Calvarin :

C'est la suite du programme qui était amorcé par la ville. On sait qu'il y a plusieurs solutions sur ce secteur-là. Les deux qui sont un peu antagonistes, c'est soit un château d'eau un peu plus élevé que celui qu'il y a actuellement pour renforcer le temps pendant lequel on peut se permettre d'avoir le château qui est fermé. Pour l'instant, sur le secteur de Beuzec, on a quatre heures d'autonomie si jamais on avait un

problème de pompe. Normalement on doit être réglementairement à dix heures. On sait que c'est un secteur fragile. Les deux solutions c'est le château d'eau et l'interconnexion avec les réseaux de nos voisins mais qui progressivement feront partie du même réseau. C'est une des solutions.

La deuxième solution, vous avez vu passer quelques délibérations sur le puisage de Cadol. On va augmenter notre capacité à puiser à Cadol pour augmenter l'adduction en eau de ce secteur Nord avec de l'eau souterraine. Nous avons eu l'autorisation de la Préfecture, on est en cours de protection de cette zone de captage. On a un certain nombre de travaux à faire au niveau de l'assainissement pour les habitants de Cadol, cela fait partie de la mise en sécurité du point d'eau. Les solutions existent, mais c'est vrai que nous n'allons pas nous substituer à la prochaine commission qui aura pour tâche de voter le futur service de l'eau. On sait que de ce côté-là on a un petit souci. On sait que de manière gravitaire on peut aussi collecter l'eau de ce secteur-là pour éviter le système de pompe. Les solutions sont là, maintenant comme il y a ce transfert à CCA, on va continuer à travailler avec CCA bien entendu.

M André Fidelin :

Et à CCA, le château d'eau est dans le PPI, le Plan pluriannuel d'investissement pour 2 millions d'euros.

Mme Gaël Le Meur :

Le PPI qui a été signé en 2017, ou celui qui va être présenté en 2018 ?

M Xavier Calvarin :

Dans les trois années. Il fait partie des 40 millions d'investissement qui sont prévus pour les neuf communes.

M André Fidelin :

Bien, nous passons au vote ? On revient à nos petits, on élargi le débat, c'est intéressant mais néanmoins nous allons rester sur notre délibération.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

18	Foncier : Aménagement rue de Lanriec - Emprises foncières - acquisitions
----	--

M Xavier Calvarin :

Les aménagements de la Rue de Lanriec nécessitent l'acquisition par la commune, de portions de terrain situées le long de plusieurs propriétés. Ces emprises permettront d'offrir plus de sécurité aux utilisateurs de la voie, principalement les piétons et les cyclistes.

Les propriétaires des parcelles ont donné leur accord sur ces acquisitions, aux conditions suivantes:

- Association Centre de soins de Concarneau et environs
1 bis rue de Keransignour
Surface: environ 50 m² 50 €/m²
(parcelle CR n° 229)

- Consorts LE GOANVIC
Keransignour
Surface utile au projet: environ 11 m² 50 €/m²
+ cession gratuite du reste de la parcelle CR n° 198

- Madame Yvonne GADAL
Keransignour
Surface: 4 m² 50 €/m²
(parcelle CR n° 197)

- Monsieur et Madame Albert CLAUSTRÉ
Keransignour
Surface: entre 10 et 11 m² 50 €/m²
(parcelle CR n° 14)

- Monsieur Thierry KERBELLEC
154 rue de Lanriec
Surface: environ 50 m² 50 €/m²
(parcelle CR n° 30)

Ces surfaces relativement réduites seront confirmées par le géomètre. Les frais de bornage seront à la charge de la commune et les transferts de propriété seront rédigés par actes administratifs par la commune. La ville assurera également le déroctage, la pose des bordures, les travaux d'abattage d'arbres et la reconstruction à l'identique des clôtures en façade sur la voie si nécessaire.

Enfin, la consultation du service des Domaines de Quimper n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 pour une acquisition d'une valeur vénale inférieure à 180 000 euros.

La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à ces acquisitions le 6 septembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces acquisitions aux conditions énoncées,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie le Meur :

Juste une remarque. En face du centre de soins, il y a un talus, c'est-à-dire que le centre de soins est au-dessus du niveau de la rue. Il y a un talus et il y a trois chênes. Vous allez tout araser ? Vous allez abattre les arbres ? Vous allez refaire un mur ?

M Xavier Calvarin :

Nous avons effectivement des chênes à abattre et nous avons des murs à reconstruire. Vu l'emprise, nous avons eu du mal à loger la voie cyclable, le trottoir à 1,40 m des deux côtés. Vous savez que c'est une rue qui date un peu. Les exigences réglementaires, c'est 1,40 m sur chacun des deux trottoirs. On n'avait pas tellement le choix. On se retrouve dans une situation où on essaie de faire pour le mieux, en sachant qu'on va avoir un rond-point paysagé au niveau de l'intersection des HLM de Lanriec. Ensuite, plus vers Lanriec, il y aura aussi des plantations qui sont prévues le long d'un espace de circulation piétonne bien plus large.

Mme Marie Le Meur :

Micro non allumé...

M Xavier Calvarin :

La contre-allée disparaît. De mémoire, on aligne avec le trottoir et on a des plantations il me semble.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai une demande de précision. Comme pour le dossier de la rue des tulipes, il est précisé là qu'il n'y a pas eu de consultation du service des domaines. Quelle était la procédure pour définir le prix du mètre carré parce que ce n'est pas précisé s'il vous plaît ?

M Xavier Calvarin :

On s'est tout simplement basé sur les tarifs de transferts fonciers qui ont été fait sur le secteur les dernières années.

Mme Gaël Le Meur :

L'année dernière, il y a cinq ans ?

M Xavier Calvarin :

Vous avez le projet Le Goanvic qui est un peu plus loin. On avait les tarifs de certains transferts fonciers qui ont été faits avec des promoteurs privés. On est resté sur ces valeurs-là.

Mme Gaël le Meur :

Et la rue des tulipes ?

M Xavier Calvarin :

Houlà, on revient sur le dossier, je laisse M le Maire.

Mme Gaël Le Meur :

Non, mais c'est parce qu'il n'y a pas d'explication non plus. Vous pouvez expliquer un peu comment vous procédez.

M Xavier Calvarin :

Pour la rue des Tulipes, c'était plus simple parce que c'était un appel d'offres ouvert. Les gens proposaient une somme.

Micros non allumés...

M Claude Drouglazet :

Était intervenu aussi dans l'évaluation du terrain.

Micros non allumés...

M André Fidelin :

quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Alain Nicolas :

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 19 83 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Considérant que les activités développées contribuent au fonctionnement harmonieux des services de la Ville et du CCAS,

Considérant que la Ville, le CCAS et le COS souhaitent poursuivre et développer les relations de partenariat qu'ils entretiennent dans un cadre conventionnel renouvelé dans le respect des dispositions législatives en vigueur,

La convention entre la ville de Concarneau et le Comité des Œuvres Sociales (COS) et le CCAS a pour but de définir les limites du soutien de la Ville afin que le COS puisse assurer les missions qui lui sont propres.

Cette convention permet notamment de mettre à disposition du COS un local, et précise que la Ville verse une subvention annuelle au COS, en fonction du nombre d'emploi arrêté au 31/12/n-1 . La convention stipule également le nombre global d'heures d'autorisations d'absence octroyées aux élus du personnel du COS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Nous avons en pièce-jointe la convention. Il y a 21 membres actifs au conseil d'administration qu'ils soient actifs ou honoraires. Il y a 4 représentants du conseil municipal, Nicole Ziegler, Eric Malléjacq, Françoise Creton et Yann Allot.

Le COS s'engage à assurer le développement de ses activités dans des conditions accessibles aux agents titulaires, aux agents non-titulaires permanents et aux contractuels de plus de 6 mois dans l'année civile. Les prestations action sociale sont les suivantes : événements familiaux, la vie professionnelle, le départ à la retraite, les loisirs et la culture.

Ce qu'il faut savoir c'est que la subvention a été créditée sur le compte du COS. Le montant que j'ai évoqué correspond à un montant forfaitaire de 156 euros multiplié par le nombre d'agents qui s'élève à 367 à la fin de l'année 2016, ce qui fait un total de 57 252 €. L'effectif baisse d'année en année, notamment avec les mutualisations. Nous avons perdu 19 personnes entre les années 2015 et 2016, ça concerne la direction des affaires financières, les ressources humaines.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais voter la délibération mais il va quand même falloir se poser la question du COS, du devenir du COS. Comme le disait Alain, avec le transfert de personnel, il va y avoir le service de l'eau qui va être transféré, il y aura de moins en moins d'agents ville. Après, il faut évaluer l'activité du COS. Sachant que les agents CCA cotisent à la CNAS, c'est un organisme national qui offre des prestations nettement supérieures à ce que peut proposer le COS. Je pense qu'il faut se poser sur ce problème-là de l'existence future du COS. Même si certains agents sont attachés à ça, il faut comparer la cotisation et les prestations offertes par cette institution. Je pose la question.

M André Fidelin :

De toute façon, s'il y a moins de bénéficiaires, il y a moins de prestations versées. D'autre part, il y a eu un rapprochement entre les deux collectivités, c'est-à-dire la ville et CCA pour à un moment trouver un terrain d'entente et harmoniser le principe des œuvres sociales aux agents. C'est pour l'instant en cours de discussion.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Alain Nicolas :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ». La délibération est l'acte matériel par lequel l'organe délibérant inscrit à la fois un emploi au tableau des emplois (aussi appelé tableau des effectifs) de la collectivité et un crédit au budget. Il en va de même en cas de suppression de poste.

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi. Chaque mise à jour doit être datée et conservée.

Il est rappelé que le tableau des emplois assure une photographie des emplois de la collectivité et du calibrage de chacun en grade minimum et maximum tels que créés par la délibération. A ce titre, le tableau des emplois permet :

- Une lisibilité de l'organisation ;
- Une cohérence des grades associés aux emplois ;
- Une corrélation avec les fiches de poste de la collectivité.

La dernière mise à jour du tableau des emplois a été faite au 1^{er} juillet 2016.

Il apparaissait nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour pour prendre en compte l'impact de la réforme du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations) qui a profondément modifié les cadres d'emploi.

Le PPCR met en place à partir du 1^{er} janvier 2017 une nouvelle architecture des cadres d'emplois dans la fonction publique territoriale. Tous les cadres d'emploi ont vu leur cadencement d'avancement d'échelons ou de grille indiciaire, revu sur une période qui s'étale du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020 et s'applique à l'ensemble des fonctionnaires.

Vous trouverez en annexe :

- Le tableau des emplois modifié au 1^{er} octobre 2017.

Avis rendu par le comité technique en date du 29 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le tableau des emplois modifié au 1^{er} octobre 2017.

M André Fidelin :

Merci Alain pour cette mise à jour. Vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'ai une question. Le tableau des emplois c'est un moyen de gestion et une photographie à un moment T. Est-ce que ce tableau a été soumis au comité technique ?

M Alain Nicolas :

A chaque fois qu'il y a des modifications de service, ça passe en CT. On modifie régulièrement le tableau des emplois qui est présenté en CT.

M Claude Drouglazet :

Je dis cela parce qu'on s'est aperçu parfois en réunion qu'il y avait des emplois indiqués sur le tableau qui n'étaient pas effectifs, occupés. C'est arrivé plusieurs fois.

Micro non branché...

M Alain Nicolas :

Ce n'est pas toujours du personnel titulaire qui les occupent, ça peut être des CDD ou des contractuels. Il y a un plan d'actions en cours, Éric pourrait en parler, comme quoi on va stagiairiser d'ici la fin de l'année, sept personnes qui sont contractuelles à la Direction de l'éducation jeunesse. Ceci, comme le disent Marie et Claude, pour réduire le nombre de contractuels. Mais nous en aurons toujours, il faudra toujours qu'on en garde un peu.

M André Fidelin :

Bien, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Gaël Le Meur).

Conseil municipal du 21 septembre 2017

21	Culture : Attribution des subventions de fonds d'aide à la création 2017
----	--

Mme Laëtitia Boidin :

En 2017, le montant du Fonds d'aide à la création et à l'initiative culturelle s'est dotée d'une enveloppe de 15 000 €.

Sept dossiers ont été présentés :

Cinq lors de la commission culture du 14 juin dernier :

- **UTL** : Publication d'un livre intitulé « **Les conserveries, Concarneau, Lanriec, Beuzec Conq - 1850-1981** » Participation à une nouvelle édition de l'ouvrage dont un premier tirage à 400 exemplaires est épuisé.

Montant attribué : 800 €

- **Hip Hop New School** : Projet AFTER SCHOOL Soirée musicale, en plein air, d'artistes Hip Hop (chansons en breton) le 7 juillet au Petit Château en Ville close.

Montant attribué : 3 000 €

- **Making Movies 29** : Créations visuelles et audiovisuelles mettant en avant la Ville de Concarneau ainsi que les acteurs locaux. Un premier film intitulé « Le chien rose se mord la queue » a été réalisé en août 2016 et avril 2017 et présenté au festival du Chien Jaune. Un second film est en cours d'écriture et de préparation.

Montant attribué : 2 500 €

- **Eddy Claybard** : Evénement « **CELTIC à l'ouest !** » le 8 juillet au Petit Château en Ville close : soirée festive et musicale autour de la musique et de la tradition celte avec jeux bretons, Bagad et musique rock-celte.

Montant attribué : 3 000 €

- **Œuvres des Filets Bleus** : Image du temps passé - Anniversaire de 60 ans de photos argentiques de René Métairie, expositions sur bâches de photos noir et blanc représentant 50 ans de vie à Concarneau et aux alentours.

Montant attribué : 2 500 €

Deux lors de la commission culture du 6 septembre dernier :

- **4ass et plus (+CHIC) / Nathalie Petit** : « Ce lieu où... arts plastiques/installation/création sonore »

Les bénéficiaires sont les résidents des EHPAD, leurs familles et le personnel hospitalier.

Récolte de paroles et d'histoires à travers des ateliers collectifs et rencontres individuelles qui donnera lieu à une installation sonore dans les EHPAD.

Montant attribué : 1 200 €

- **La Golondrina** : Création d'un spectacle de Théâtre sensoriel : « La grande soufflerie Fabrique à rêves ». Les spectateurs seraient invités à déambuler par petits groupes dans un espace scénique prenant la forme de labyrinthe dans lequel ils seraient à la fois spectateurs et acteurs de la représentation, guidés par 4 comédiens professionnels.

Montant attribué : 2 000 €

Total des subventions versées : 15 000 €
(voir tableau récapitulatif joint en annexe)

Vu l'avis favorable des commissions culture du 14 juin 2017 et du 6 septembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur l'attribution des subventions précitées.

Vous avez une annexe sur les subventions qui ont été octroyées avec les projets. Je ne vais pas tout lire.

Est-ce que vous avez des questions, ce sera plus simple.

Juste pour info, en 2016, l'enveloppe avait été intégralement octroyée. Les porteurs de projets 2016 ont été conviés à la prochaine commission culture. Ils vont venir présenter un petit bilan sur leur projet. Ils pourront échanger entre eux. Ils seront donc à la prochaine commission culture qui sera le 4 octobre prochain.

M André Fidelin:

Très bien, merci Laëtitia. Il y a des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'avais une question à poser sur le dernier dossier, La Golondrina. J'ai lu le document que Marianne m'a donné.

Mme Laëtitia Boidin :

Marianne a posé des questions, elle s'est projetée. C'est un beau projet. Ce sont des jeunes Concarnois. Ils ont 25 ans, ils font beaucoup de spectacles vivants notamment en Ville-Close l'été. Ils sont soutenus par un fonds d'aide au Danemark, ils se sont produits au Danemark pour ce projet. C'est vraiment un très beau projet, c'est innovant. C'est un projet qui s'adresse aux sens. Il faut des projets un peu fous qui changent de l'ordinaire. Soyons fous !

M André Fidelin :

On passe au vote ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

22	Culture : Critères d'attribution des chèques culture CCA - Ecole de musique
----	---

Mme Laëtitia Boidin :

Pour l'année scolaire 2016/2017, CCA a initié un soutien aux Ecoles de musique du territoire sous forme de chèque culture d'une valeur de 50€ à destination des jeunes élèves (enfants/étudiants) inscrits en Ecole de Musique.

En 2016, 68 chèques ont été octroyés selon les critères suivants :

- résider sur la commune de Concarneau
- se situer dans les tranches tarifaires entre C et K (soit les tarifs intermédiaires enfants entre 123,12 € et 490,76 €)

Pour l'année scolaire 2017/2018, CCA a attribué 94 chèques à l'Ecole de musique de Concarneau, en sachant que sur la prévision des inscriptions en cours et selon les critères de l'année précédente 75 chèques sont attribuables laissant un delta de 19 chèques.

Suite à une réunion qui a eu lieu dans le cadre du conseil d'établissement de l'école de musique qui a été mis en place, il y a des parents qui m'ont alertée. Ce sont des parents d'enfants d'autres communes qui ne peuvent pas aller dans d'autres écoles de musique, parce que les instruments ne se jouent qu'à Concarneau. Ces parents voulaient bénéficier des chèques culture pour leurs enfants. En plus, ils rentraient dans les conditions tarifaires émises pour les enfants de Concarneau.

Il est donc proposé à la commission de se positionner sur la mise en place de critères supplémentaires permettant l'attribution des chèques restants.

Propositions :

Afin de moduler l'attribution des chèques restants, plusieurs critères supplémentaires sont proposés :

- Résider sur CCA
- Être dans les tranches d'âge (enfant ou étudiant à charge)
- Pratiquer un instrument dont la formation est proposée exclusivement à Concarneau :
 - Violoncelle
 - Guitare classique
 - Flûte traversière
 - Cornemuse
- Avoir réalisé son cycle de formation musicale à Concarneau.

Dans le cas où malgré ces différents critères des problèmes d'attribution de chèque se présenteraient, il est proposé d'étudier les cas litigieux lors d'une réunion spécifique intégrant l'Adjointe à la culture, la directrice de l'Action culturelle, les élus siégeant au conseil d'établissement de l'Ecole de musique où il y a des élus de la commission culture.

La commission culture a émis un avis favorable le 6 septembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur les critères ci-dessus énoncés.

M André Fidelin :

Vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Est-ce qu'il est prévu que ces critères s'appliquent à l'ensemble du territoire, c'est-à-dire les écoles de musique quelles que soient les formes, celles qui rentrent dans le projet porté par CCA ? Je n'ai rien

contre le fait de faire des modulations pour que tout le monde puisse en profiter à partir du moment où on réside sur le territoire de CCA, mais il faudrait qu'il y ait une logique et une cohérence à ce qu'à partir du moment où on met une règle en place, surtout pour un dispositif communautaire, qu'elle puisse être réfléchie et mise en œuvre sur l'ensemble du territoire par les différentes communes ou associations concernées.

M André Fidelin :

Laëtitia ?

Mme Laëtitia Boidin :

Je vais vous répondre, c'est une bonne question. En ce moment nous sommes en train d'étudier le transfert des écoles de musique. Lors de l'attribution de ces chèques, CCA avait laissé à chaque école de musique le choix des critères. Chacun a des critères différents parce qu'il y a des conditions tarifaires qui sont différentes. Aujourd'hui, il s'agit de s'harmoniser. Dans le cadre de cette étude qui doit être rendue au mois de mars de l'année prochaine, me semble-t-il, c'est d'harmoniser les conditions tarifaires de toutes les écoles de musique dans un premier temps. Il faudrait que les conditions tarifaires et les critères soient harmonisés. On pourra le proposer à la prochaine commission d'attribution des subventions de CCA. Il y en a une je crois.

M André Fidelin :

Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

23	Culture : Appel à projet sculpture Germain Boudier - implantation de la sculpture, signature du contrat de production artistique
----	--

Mme Laëtitia Boidin :

Le 30 mars 2016, la commission culture a souhaité mettre en place un Appel à projet à la création artistique et à l'initiative culturelle doté de 10 000 € ouvert aux artistes et aux associations.

Ce nouveau dispositif s'adresse aux créateurs amateurs ou professionnels, toutes disciplines confondues souhaitant développer des actions en lien avec les projets développés par les services culturels de la Ville.

Il poursuit 3 objectifs principaux :

- Encourager la rencontre entre créateurs, professionnels de la culture et acteurs locaux,
- Favoriser l'ouverture culturelle, le parcours artistique et découverte du processus de création,
- Inciter à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique ou patrimoniaux.

Le cahier des charges de l'appel à projet diffusé en octobre 2016 a abouti à 17 candidatures venues de toute la France, qui ont été examinées par un jury auquel étaient conviés les membres de la commission culture, le Directeur général des services, le service jeunesse et le cabinet du Maire. Le thème retenu pour l'année 2017, en lien avec le thème du pôle culturel la même année était : « les migrations ».

Au terme de ce jury, qui s'est réuni en mars 2017, c'est l'artiste Germain Boudier, illustrateur, bédéiste et sculpteur Concarnois nationalement reconnu, qui a été retenu. Son œuvre se présente sous la forme d'une sculpture représentant une colonne d'eau sur laquelle apparaissent, personnages et poissons mêlant le thème des migrations humaines et halieutiques, sculpture réalisée en acier thermolaqué bleu de 3m36 de haut sur 78cm de Ø.

La sculpture devrait être livrée mi-octobre, la mise en place est prévue par la Ville. Plusieurs lieux d'implantation sont envisagés, le choix définitif se fera courant septembre, j'ai vu effectivement l'adjoint à l'urbanisme et l'artiste qui a proposé des lieux, on est obligé de respecter les choix de l'artiste. Par rapport à ces choix, l'élu à l'urbanisme a été sollicité ainsi que l'ABF, prochainement la commission culture et prochainement également le conseil municipal pour le lieu de l'implantation. Je ne peux pour l'instant pas dire le lieu puisque la commission culture n'a pas encore délibéré dessus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le contrat de production ci-joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia, est-ce qu'il y a des interventions ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais voter la délibération mais j'ai juste une observation. Sur la dernière phrase de la délibération, il y a marqué après consultation du service de l'urbanisme, et de l'ABF, je pense que c'est après consultation de la commission de l'urbanisme. La commission de l'urbanisme a aussi un intérêt à juger. Sur ce sujet, je suis content de voir l'œuvre, dans le dossier nous ne l'avions pas. J'ai une proposition à faire s'agissant de migrations humaines et halieutiques, il y a un lieu qui me paraît tout à fait opportun près du chenal à l'entrée du port, c'est au Passage.

M André Fidelin :

A côté de chez toi. Dans ton jardin aussi !

M Claude Drouglazet :

Dans le jardin que la ville a bien voulu aménager cette année, ça irait tout à fait. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Tu es un malin toi.

M Xavier Calvarin :

J'allais dire à la place des toilettes.

M Claude Drouglazet :

Dans un chenal, il y a des migrations humaines et halieutiques.

M André Fidelin :

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions,

le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

24	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2017-62	Le CAC	ATHEATRO	Partenariat billetterie spectacles - Société Sublir Théâtre - saison 2017-2018	1 an	09/06/17	09/06/18	-
2017-63	Patrimoine	Cercle celtique Ar Rouedou Glas	Journées européennes du patrimoine 2017 - initiation à al danse bretonne par le cercle celtique Ar Rouedou Glas au Carré des Larrons	1 jour	16/09/17	16/19/17	200 euros
2017-64	Patrimoine	ANSEL	Journées européennes du patrimoine 2017 - Nettoyage de la plage de la Belle Etoile au Cabellou par l'Association ANSEL	1 jour	17/09/17	17/09/17	Gratuit
2017-65	Cuisine centrale	CCAS	Mise à disposition du véhicule frigorifique NISSAN de la cuisine centrale afin que le CCAS puisse effectuer les livraison de portage à domicile et tout autre déplacement, à usage alimentaire exclusivement	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit
2017-66	Éducation	APE du Rouz	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit APE du Rouz pour les réunions de l'APE de 20h à 23h	2 jours	03/05/17	17/05/17	Gratuit
		APE de Kerampriel	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit APE de Kerampriel pour une réunion de préparation de la kermesse	1 jour	23/05/17	23/05/17	Gratuit
		APE - FCPE école du centre ville	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - APE - FCPC école du centre ville pour une soirée tombola	1 jour	20/05/17	20/05/17	Gratuit
		APE de Kerandon	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - APE de l'école de Kerandon - Kermesse de l'APE	1 jour	04/06/17	04/06/17	Gratuit
		APE de Beuzec	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - APE école de Beuzec - Kermesse de l'APE	1 jour	04/06/17	04/06/17	Gratuit
		APE de Kerampriel	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - APE école de Kerampriel - Kermesse de l'APE	1 jour	24/06/17	24/06/17	Gratuit
		APE du Rouz	Convention d'occupation temporaire de	1 jour			Gratuit

			locaux communaux à titre gratuit APE de l'école du Rouz				
		APE du Dorlett	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit APE école du Dorlett - Kermesse de l'APE	1 jour	01/07/17	01/07/17	Gratuit
		APE des écoles de Lanriec	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit APE des écoles de Lanriec - Kermesse de l'APE	1 jour	01/07/17	01/07/17	Gratuit
2017-67	DSI	Opérateur SFR	Résiliation d'une ligne fixe au pôle nautique	-	-	-	-
2017-68	DSI	Opérateur ORANGE	Résiliation de 4 lignes Liaison louée analogique -LLA	-	-	-	-
2017-69	DSI	Arpège	Contrat de service « Espace famille »	Indéterminée	07/07/17	-	5175€
2017-70	Patrimoine	CCA	Animation « Ici tous les chats sont geeks ! » lors des journées européennes du patrimoine sur la place Jean Jaurès - stationnement de l'EBUS	1 jour	16/09/17	16/09/17	Gratuit
2017-71	DSI	Orange	Contrat de ligne téléphonique internet PRO SOLO	indéterminée	31/07/17	-	40€/mois
2017-73	DGS	Ville de Combloux	Déclaration d'intention de jumelage entre les villes de Combloux et de Concarneau	Indéterminée	18/08/17		Gratuit
2017-74	DSI	AVEM	Avenant à la convention de location de terminal de paiement électronique au Port de Plaisance	Indéterminée	01/09/17		99€HT/an

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Il s'agit de conventions d'occupation pour les associations et les APE. Il y a des conventions d'animation culturelle, vous avez également une ligne sur la lettre d'intention d'un jumelage avec la ville de Combloux. C'est le principe qui a été retenu. Le contenu reste à définir mais c'est une déclaration d'intention entre les deux villes.

Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?

Il n'y a pas de vote.

Je vous propose de clore ce conseil municipal en vous souhaitant une bonne soirée. Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 novembre.

La séance est levée à 21h40.